

Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue DÉLIBÉRATION DU COMITE SYNDICAL Séance du 02 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue, légalement convoqué le 16 septembre 2024 s'est réuni à Arles le 02 octobre 2024 à 10 h 30 sous la présidence de *Madame Anne CLAUDIUS-PETIT*.

Madame Anne CLAUDIUS-PETIT a ouvert la séance à laquelle ont été présents ou représentés 15 membres sur 23, soit 63 voix sur 92.

Étaient présents Mesdames et Messieurs : Anne CLAUDIUS-PETIT, Cyril JUGLARET, Martine AMSELEM, Catherine BALGUERIE-RAULET, Eva CARDINI, Christelle AILLET, Marie-Christine CONTRERAS, Jean-Paul GAY, Aline CIANFARANI, Pierre RAVIOL, Patrick DE CAROLIS, Bernard ARSAC

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs : Jacqueline BOUYAC représentée par Anne CLAUDIUS-PETIT, Corinne CHABAUD par Martine AMSELEM, Jérôme BERNARD représenté par Jean-Paul GAY

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs: Ludovic PERNEY, Mandy GRAILLON, Emmanuel LESCOT, Frédéric GIBERT, Martial ALVAREZ, René RAIMONDI, François JOURDAN, Antoine DE LA ROCHE AYMON

Assistaient à la séance: Jacques NOU, Sébastien ABONNEAU, Jacques MAILHAN, Gaël HEMERY, Didier HONORE, Raphaël MATHEVET, Nicolas WECK, MATHIEU VACHÉ, Olivier BRIAND, Sandrine KIRAMARIOS, Sandra MATUSCAK, Christophe FONTFREYDE, Magali GORCE, Muriel CERVILLA, Estelle ROUQUETTE, Magali BLANC, Emilie IPSILANTI, Elodie EQUEL

Patrick DE CAROLIS, quitte la séance à partir de la délibération n°CS-2024-054 Pierre RAVIOL, quitte la séance à partir de la délibération n°CS-2024-054 Cyril JUGLARET, quitte la séance à partir de la délibération n°CS-2024-055 Christelle AILLET, quitte la séance à partir de la délibération n°CS-2024-062

Comité syndical du 02 octobre 2024 Délibération n° CS-2024-051

DÉLIBÉRATION N°CS-2024-051

Objet : Prise de position de l'assemblée délibérante sur le périmètre de révision de la Charte

Le Comité Syndical,

Vu le décret 70-873 du 25 septembre 1970 instituant le parc naturel régional de Camargue,

Vu la loi n°2007-1773 relative au Parc naturel régional de Camargue,

Vu l'arrêté Préfectoral du 01 décembre 2004 portant création du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue,

Vu les articles L.333-1 et suivants du Code de l'Environnement définissant les Parcs naturels régionaux et leur champ d'application

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°2011-177 du 15 février 2011 portant renouvellement de classement du Parc naturel régional de Camargue et adoption de sa Charte,

Vu le décret n°2018-49 du 29 janvier 2018 portant prorogation du classement du Parc naturel régional de Camargue jusqu'au 15 février 2026,

Vu la délibération n°CS-2024-001 relative au programme d'actions 2024,

Vu le courrier du Préfet de Région en date du 09 mai 2023,

Considérant

- Que la charte en vigueur du Parc naturel régional de Camargue arrive à son terme le 15 février 2026,
- Que la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a délibéré le 21 octobre 2022, prescrivant sa révision, et incluant dans son périmètre d'étude le marais des Chanoines et un prolongement en mer sur le domaine public maritime dans la limite des trois miles marins,
- Que le Préfet de Région rappelle le souhait du ministre de l'environnement « qu'une collaboration avec les communes du Gard concernées soit menée afin de pouvoir envisager une éventuelle extension lors de la prochaine révision de charte »,
- Qu'il demande au Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue (SMG-PNRC) et à la Région une actualisation plus fine du projet de périmètre d'étude dans la zone du Marais des Chanoines au regard du projet d'infrastructure routière du contournement autoroutier d'Arles d'une part ; et de préciser le rôle que le SMG-PNRC entend jouer et les moyens afférents mobilisés dans le cadre de la gestion du territoire maritime projeté, si ce périmètre était confirmé d'autre part,
- Qu'il joint une note d'enjeux, identifiant les enjeux principaux sur le territoire du PNRC pour les années 2026 à 2041, précisant les attentes des services déconcentrés et des établissements publics de l'Etat consultés au regard de la future charte et du rôle du Syndicat mixte,
- Qu'il convient que le Comité Syndical arrête les éléments de réponses à ce courrier, qui seront adressés au Préfet par le Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Décide

- D'émettre un avis favorable à l'extension du périmètre du Parc naturel régional de Camargue en mer pour :
 - o Tenir compte de la nature deltaïque de la Camargue et des fortes interactions terre-mer,
 - Conforter le rôle actuel du Parc naturel régional de Camargue en mer, acteur central de la gestion intégrée de la zone littorale et côtière,
 - Agir collectivement et sécuriser les moyens nécessaires.
 - o Bénéficier d'un outil de planification intercommunal en mer en déclinaison du Document Stratégique de Façade (DSF).
- De confirmer le souhait du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel Régional de revenir au périmètre historique du Parc naturel régional de Camargue, qui incluait la zone maritime et de voir le périmètre de révision de la charte inclure la zone maritime jusqu'à 3 miles nautiques au droit de son périmètre terrestre
- De s'engager à créer une gouvernance spécifique et partagée avec l'Etat du futur périmètre du Parc naturel régional de Camargue en mer.

Comité syndical du 02 octobre 2024 Délibération n° CS-2024-051

REÇU'EN PREFECTURE

le 03/10/2024

 D'ajuster l'extension du périmètre terrestre aux marais des Chanoines en fonction du tracé définitif du projet de contournement autoroutier d'Arles (pour éviter tout empiétement et délimiter son champ d'intervention sur un territoire cohérent).

De créer les groupes de suivi et les groupes de travail nécessaires à une révision participative et inclusive de la Charte du Parc, conformément à la note de synthèse et l'annexe 7 de la présente

délibération

- De prendre en compte dans la révision de la Charte, à l'échelle du grand delta, les sujets de la remontée du biseau salé, de la submersion marine et de l'érosion du trait de côte en partenariat notamment avec le Syndicat Mixte de la Camargue Gardoise et avec le SYMADREM, organisme gemapien en charge de la stratégie littorale dans le grand delta.
- D'autoriser la Présidente du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue à prendre toutes les dispositions nécessaires et à signer toutes pièces et actes utiles, relatifs à cette délibération.

Pièces annexées :

Note de synthèse : Pour un périmètre de révision de Charte incluant la mer

o Annexe 1 - Carte de la biogéographie de la Camargue

o Annexe 2 – Cartes des périmètres de protection et des outils de gestion de la Zone Marine

o Annexe 3 - Cohérence avec les stratégies nationales et régionales

o Annexe 4 - Cartes des usages en mer

o Annexe 5 - Actions menées par le Parc en mer et sur le littoral

- Annexe 6 Liste des études réalisées sur la zone marine au droit du Parc Naturel Régional de Camargue (sur la biodiversité marine, les habitats et activités)
- Note de synthèse : Extension du périmètre terrestre et collaboration avec les collectivités gardoises

o Annexe 7 - Schéma de la gouvernance de la révision de la Charte du Parc de Camargue

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,

La Présidente

Mas du F

AUDIUS: PET ARLES

Tél. 04 90 97 10 40 de Camarque Fax 04 90 97 12 07

Comité syndical du 02 octobre 2024 Délibération n° CS-2024-051

REÇU EN PREFECTURE

le 03/10/2024



Liberté Égalité Fraternité

Le préfet,

Marseille, le 0 9 MAI 2023

Madame la Présidente,

Par courrier du 17 novembre 2022, le président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur m'a adressé la délibération N°22-0614 du 21 octobre 2022 de la Région prescrivant la révision de la charte du Parc Naturel Régional (PNR) de Camargue, accompagnée d'un projet de périmètre d'étude, en vue de recueillir mon avis d'opportunité. Ce projet de périmètre d'étude se caractérise par une extension terrestre du territoire du PNR au marais des Chanoines et par un prolongement en mer sur le domaine public maritime, dans la limite des trois miles marins.

Lors de la précédente révision de la charte du PNR, le ministre chargé de l'environnement avait exprimé, dans son avis intermédiaire du 22 juillet 2009, le souhait qu'une « collaboration avec les communes du Gard concernées soit menée afin de pouvoir envisager une éventuelle extension lors de la prochaine révision de charte ».

Même s'il comporte une extension terrestre au marais des Chanoines, le projet de périmètre d'étude reste circonscrit au département des Bouches-du-Rhône. Ceci pourrait rendre plus difficile, pour le syndicat mixte du PNR, la conduite de réflexions relatives au devenir global de la Camargue, territoire exceptionnel mais très fragile, qui est concerné, dans son ensemble, par des enjeux complexes, liés notamment au changement climatique et à ses effets en termes de remontée du biseau salé, de submersion marine, et de recul du trait de côte. Il semblerait donc opportun que le syndicat mixte du PNR puisse saisir l'opportunité offerte par la révision de cette charte pour apporter des éléments sur sa vision dans les temps moyen et long sur le périmètre souhaitable, et définisse dans la nouvelle charte les modalités de coopération appropriées avec les collectivités gardoises.

L'extension terrestre aux marais des Chanoines est susceptible d'empiéter sur le projet d'infrastructure routière du contournement autoroutier d'Arles, qui devrait border cette zone et constituer une nouvelle limite paysagère du PNR. Il conviendra donc que le PNR et la Région procèdent à une actualisation plus fine du projet de périmètre d'étude dans cette zone, de façon à ce qu'il soit cohérent avec le tracé de l'infrastructure, une fois que celui-ci sera définitif.

Par ailleurs, comme le Code de l'environnement le prévoit à son article L.331-1, il est proposé une extension du périmètre d'étude du PNR aux espaces maritimes adjacents au territoire terrestre jusqu'à trois miles marins. Cette extension se fonde uniquement sur l'action menée par le syndicat mixte du PNR dans le cadre de la convention du 15 mai 2011 entre l'État et le PNR de Camargue et relative aux priorités d'action pour l'espace maritime au droit du PNR de Camargue. Elle ne semble toutefois pas apporter de garanties, à ce stade, sur le gain qu'elle pourrait avoir dans la gestion de ces territoires. Il conviendra que le syndicat mixte du PNR précise clairement le rôle qu'il entend jouer, et les moyens afférents qu'il entend mobiliser si ce périmètre était confirmé.

Madame Anne CLAUDIUS-PETIT
Présidente du Parc Naturel Régional de Camargue
Mas du Pont de Rousty – RD 570
13200 ARLES

Place Félix Baret - CS 80001 - 13282 Marseille Cedex 06 - Téléphone : 04.84.35.40.00

www.prefectures-regions.gouv.fr/provence-alpes-cote-dazur

REÇU EN PREFECTURE le 03/10/2024

Application agréée E-legalite.com

Sur la base du projet de périmètre d'étude du PNR, j'ai consulté les services déconcentrés et établissements publics de l'État, dont les contributions sont synthétisées dans la note d'enjeux cijointe, afin d'identifier les principaux enjeux sur le territoire du PNR pour les années 2026 à 2041 et de les porter à votre connaissance, tout en précisant les attentes de ces services au regard de la future charte et du rôle du syndicat mixte.

La Camargue, plus grande zone humide de métropole, est un territoire unique par ses milieux naturels, à l'interface de la terre et de la mer. Les effets du changement climatique s'y font sentir, de façon marquée, et risquent de menacer l'intégrité de ce territoire et les activités humaines qu'il héberge.

Dans ce contexte, il apparaît qu'un certain nombre d'enjeux stratégiques nécessiteront un traitement dépassant les frontières du PNR en termes de gouvernance et de diagnostic, afin d'appréhender les menaces qui pèsent sur la Camargue dans sa globalité et d'y apporter les réponses sur le long terme, en matière de gestion de l'eau douce, fondamentale pour la vie de ce territoire, mais aussi de gestion des risques et d'adaptation au changement climatique.

A cette fin, le PNR jouera un rôle d'expertise, d'animation et de concertation de premier plan, de façon que la future charte, par ses orientations, puisse progressivement amener les acteurs du territoire à élaborer ensemble la trajectoire future pour ce territoire et à définir les conditions de l'atteindre, afin de garantir la préservation du patrimoine naturel, mais aussi assurer la résilience des activités humaines. La définition des objectifs et des mesures de la future charte, ainsi que des engagements des partenaires du syndicat mixte, mériteront donc une concertation particulièrement approfondie, au plus proche de la population locale, sur la base des modélisations disponibles sur l'évolution du territoire.

Dans l'objectif d'éclairer la réflexion collective sur les effets du changement climatique sur le territoire de Camargue et les stratégies possibles d'adaptation, la ministre de la Transition Écologique, le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation et la secrétaire d'État en charge de la biodiversité ont confié, le 13 mai 2022, une mission d'analyse prospective et de recommandations à l'Inspection Générale de l'Environnement et du Développement Durable (IGEDD) et au Conseil Général de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Espaces Ruraux (CGAAER). Les conclusions du rapport de mission, attendues en 2023, seront à prendre en compte dans le cadre de la démarche de révision de la charte.

En outre, un forum prospectif organisé par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Bouches-du-Rhône a mobilisé, en 2022, de nombreux services et établissements publics de l'État, en vue de dégager des éléments de diagnostic et des orientations sur la Camargue. La synthèse de ces travaux vous sera également communiquée afin de pouvoir alimenter la démarche de diagnostic que vous avez engagée, en prévision des travaux d'écriture de la future charte.

Enfin, compte tenu des difficultés traversées ces dernières années par le PNR, j'appelle votre attention sur la nécessité de mobiliser tous les moyens nécessaires pour que la procédure de révision de la charte puisse être menée en associant étroitement les acteurs et la population locale, en particulier à travers la recherche et la mise en place d'une gouvernance adaptée. Les services de l'État et ses établissements publics seront mobilisés en ce sens, aux côtés du PNR et de ses partenaires.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma considération la plus distinguée. Le de me alutimus le mi luni.

Le préfet,

Christophe MIRMAND

Copies à :

- Madame la sous-préfète d'Arles
- Monsieur le directeur de la DREAL
- Monsieur le directeur de l'eau et de la biodiversité (MTE/DGALN/DEB)

Note de synthèse

Parc naturel régional de Camargue (2026-2041) : Pour un périmètre de révision de Charte incluant la mer Date : 02/10/2024

1. La Camargue, complexe deltaïque aux fortes interactions terre-mer

La Camargue, delta du Rhône, est la zone d'expansion naturelle de crues du Rhône construit au fil des millénaires. Cette formation deltaïque résulte de l'action conjuguée du Rhône, grand pourvoyeur de sédiments et de la Mer Méditerranée, qui a participé à sa mise en place. Unique delta français de cette ampleur, la Camargue se distingue en Europe par la richesse biologique de ses écosystèmes.

Le delta du Rhône a une forme schématique de triangle dont les pointes sont Arles, Le Grau-du-Roi et Fos-sur-Mer. Il ne comprend plus aujourd'hui que deux bras actifs, le grand et le petit Rhône, entre lesquels se situe l'île de Camargue ou grande Camargue qui correspond au territoire du Parc naturel régional de Camargue. Cette « île » est enserrée entre la Mer Méditerranée et les deux bras du Rhône. Les avancées ou les reculs du rivage autant que les divagations des bras du Rhône ont longtemps conféré au delta une grande instabilité (cf. annexe 1).

Pendant des siècles, les éléments disputèrent aux hommes des terrains péniblement protégés par ceux-ci pour contenir les inondations ou les remontées d'eau salée. Le delta du Rhône demeura variable jusqu'au milieu du XIXème siècle. La création des digues du Rhône puis de la digue à la mer isolèrent artificiellement la Camargue, mais la privèrent en même temps des approvisionnements réguliers en eaux douces et limons fournis par le fleuve. Pour maintenir un milieu naturel exceptionnellement riche et une agriculture nécessaire à la vie des populations locales, l'homme dut intervenir à nouveau en installant des stations de pompage pour prélever l'eau du Rhône et en creusant un réseau dense de canaux à travers le delta.

Ainsi, la Camargue l'une des zones humides naturelles d'intérêt international est en réalité un milieu artificiel géré par l'homme et étroitement lié à son avenir. Elle est le résultat d'une interaction permanente entre le fleuve, la mer et l'homme.

Le territoire de Camargue, à l'interface entre terre et mer, et de par sa nature deltaïque, bénéficie de frontières mobiles entre ces deux zones. La Camargue maritime est indissociable du delta et des lagunes avec lesquelles elle communique encore par des graus¹ plus ou moins fonctionnels. Le delta tire ses richesses des flux hydrologiques et biologiques entre la terre et la mer. Ainsi les échanges entre les lagunes et la zone marine sont nécessaires à la croissance de certaines espèces marines qui y circulent, s'arrêtant dans les lagunes pour se nourrir et grandir et retournant ensuite en mer notamment pour se reproduire.

¹ Chenal de communication entre les étangs et la mer.

Les apports du fleuve et des lagunes à la mer sont par ailleurs indispensables à enrichir la zone marine en éléments nutritifs nécessaires à la croissance du plancton, base de la chaîne alimentaire.

La partie fluvio-lacustre² de la Camargue est ainsi indissociable de sa partie laguno-marine³, pour une gestion raisonnée et pertinente du territoire, de ses activités et de ses ressources.

2. Une volonté de revenir au périmètre historique du Parc en mer

De par sa nature deltaïque, le Parc naturel régional de Camargue a, dès sa création, comporté une partie de son périmètre en mer.

En 2011, lors du renouvellement de la charte, le territoire classé en parc naturel régional, qui intégrait précédemment les 3 milles nautiques, a dû s'arrêter au « trait de côte » du fait de dispositions réglementaires en vigueur (Code de l'environnement). Ces dispositions ont notamment permis la création des Parcs naturels marins. Il n'y a pas eu de création de Parc naturel marin au droit du territoire camarguais bien qu'il comportât plusieurs aires marines protégées (Réserve de Biosphère, Zone Natura 2000).

Le Code de l'environnement avait toutefois défini la possibilité d'intervention des Parcs naturels régionaux dans le milieu marin. Dans une logique de préservation de la biodiversité, la Charte du Parc peut en effet exprimer des orientations d'actions et des mesures concernant les parties marines de son littoral, sous réserve de la signature d'une convention entre le Parc et les autorités de l'Etat compétentes en mer.

Compte tenu de l'importance particulière en Camargue des interactions entre les eaux marines et les eaux douces formant un continuum terre-mer mouvant indissociable, compte tenu de la problématique de submersion marine, d'érosion du trait de côte et de remontée du biseau salé, mais également de l'engagement historique du Parc en mer et de l'antériorité de ses interventions sur la partie maritime dans la zone des 3 milles marins, et sur les 12 milles du site Natura 2000 sur lequel il est opérateur, justifiait pleinement une telle convention signée le 15 mai 2011 avec les autorités maritimes. Le Parc naturel régional de Camargue était d'ailleurs le premier parc à conventionner avec les autorités maritimes, montrant l'exemple ensuite repris par d'autres parcs. La durée de la convention est identique à celle de la Charte et s'organise selon cinq priorités :

- Prendre en compte les risques côtiers,
- Lutter contre les pollutions marines,
- Préserver la biodiversité marine,
- Gérer les ressources halieutiques
- Gérer les usages, notamment de loisirs.

L'interférence forte avec la dimension maritime se retrouve ainsi dans de nombreuses orientations ou mesures de la charte que ce soit sur les guestions de :

- Gestion du recul de la ligne de rivage et du risque de submersion marine (article 2.2.),
- Surveillance de la qualité des eaux (article 3.1),

² Située au nord, formée par sédimentation continentale d'origine rhodanienne

³ Située au sud dont l'influence essentielle est marine, il s'agit des formations deltaïques proprement dites, gagnées sur la mer par accumulation

- Gestion des sites NATURA 2000 et de projets de réserve marine (article 4.2.),
- Pratiques de pêche respectueuses des ressources et des milieux (article 5.4.4),
- Valorisation des modes de production respectueux de l'environnement par des signes de qualité et par des filières de commercialisation courtes (article 6.2.),
- Pratiques respectueuses de l'environnement s'inscrivant dans les recommandations des sites NATURA 2000 (article 6.1.),
- Engagement du territoire et de ses acteurs dans un tourisme durable (article 7),
- Répartition de l'activité touristique dans l'espace et dans le temps (article 7.3),
- Augmentation des contrôles pour mieux faire respecter la réglementation sur le territoire (article 8.2.),
- Réduction des impacts négatifs des projets sur le patrimoine naturel (article 8),
- Recueil de la mémoire des métiers en mutation (article 9.1.),
- Reconversion du site de Salin de Giraud par un projet de développement exemplaire (article 11.3),
- Développement de programmes concertés de recherche (article 13.1.),
- Structuration de la fonction de veille entre les partenaires de l'Observatoire Camargue (Article 13.2.1),
- Partage de la connaissance du fonctionnement des écosystèmes camarguais (article 14.1),
- Stratégie d'échanges et de coopération (article 16).

Le Code de l'environnement ayant modifié son article L.331-1, il est à nouveau possible d'étendre le périmètre d'étude d'un Parc naturel régional aux espaces maritimes adjacents au territoire terrestre et aux espaces appartenant au domaine public maritime naturel de l'Etat, défini à l'article L. 2111-4 du code général de la propriété des personnes publiques, sans y inclure des espaces appartenant à un parc naturel marin.

Lors du Comité syndical du 14 avril 2022 approuvant le lancement de la révision de la Charte, les membres des instances du Parc de Camargue ont constaté que les raisons ayant conduit⁴ à l'origine à l'intégration de la zone des 3 milles nautiques dans le périmètre du Parc sont toujours d'actualité et ont souhaité saisir cette opportunité juridique pour retrouver le périmètre du Parc naturel régional de Camargue tel qu'il existait jusqu'en 2011 soit jusqu'aux 3 milles marins avec l'ajout de la Commune de Port-Saint-Louis⁵ ayant intégré le périmètre du Parc au moment de la révision de la Charte actuelle.

Les acteurs du territoire ont pu illustrer récemment la confiance accordée au Parc pour son rôle en mer et son souhait d'envisager cette mission sur le long terme à travers :

⁴ Extrait de la Charte 1998 : « Ce sont des milieux marins de pleines eaux, d'une richesse piscicole et conchylicole (tellines, moules, huîtres plates) exceptionnelles, du fait de l'interface entre les apports fluviaux et les éléments marins. Ils font l'objet d'une importante activité de pêche y compris pour les navires provenant de la région voisine. »

⁵ Ajout de la zone marine de l'Anse de Carteau et des 3 milles devant la flèche de la Gracieuse.

- Le vote des pêcheurs professionnels et la validation des acteurs du monde marin pour le renouvellement du cantonnement de pêche géré par le Parc pour une durée illimitée, vote en date du 27 janvier 2023⁶;
- L'avis favorable de la Commission eau et patrimoine naturel pour intégrer la mer dans le périmètre d'étude de la révision de la charte, exprimé en réunion de commission le 25 avril 2024.

Ainsi le Parc et ses partenaires souhaitent aujourd'hui maintenir et développer leurs actions en mer en les inscrivant dans la charte 2026-2041, non simplement en considérant la zone marine comme un « territoire associé » ou en signant une convention avec les autorités maritimes, mais en l'intégrant politiquement et juridiquement à son périmètre d'étude dans le but de renforcer son caractère indissociable et de permettre l'implication active du Parc et de ses partenaires dans une gestion globale et cohérente aux côtés des services de l'Etat.

3. Le rôle du Parc en mer, acteur central de la gestion intégrée de la zone côtière

Le Parc de Camargue anime et gère plusieurs sites comportant une zone en mer, le plaçant de fait comme acteur incontournable de la gestion intégrée de la zone côtière, (cf. annexe 2):

- ZSC Camargue (jusqu'aux 3 milles marins) et ZPS Camargue (jusqu'aux 12 milles marins) depuis 2007 (art. 4.1.1 de la charte)
- ZSC Bancs sableux de l'Espiguette (jusqu'aux 3 milles marins) depuis 2011
- Réserve de biosphère (12 milles marins de la pointe de l'Espiguette à Port-St-Louis) depuis 1977 (extension au Gard en 2006)
- Cantonnement de pêche du golfe de Beauduc depuis 2013
- Zone de protection de la pointe de Beauduc depuis 2013.

Le Parc est probablement le seul organisme en capacité de réunir les différentes parties prenantes du périmètre marin mais aussi terrestre autour de la table pour une gestion intégrée de la zone côtière. Il a pu jouer un rôle majeur sur un territoire marin à l'origine peu connu et pourrait poursuivre son rôle en mer avec le renouvellement de sa Charte à des fins :

D'amélioration des connaissances sur les habitats, les espèces et les usages
La Camargue a depuis toujours été un territoire d'investigation scientifique sur les zones
humides mais la zone marine deltaïque n'était que très peu étudiée jusqu'à la mise en
place de la mission Littoral et milieu marin du Parc en 2003. Le Parc s'est dès lors investi
dans l'amélioration des connaissances des différents milieux et compartiments
biologiques marins, appuyé par des bureaux d'études, des organismes de recherches ou
sa force d'expertise interne, mission qu'il entendrait poursuivre et développer. Une
dynamique de recherche a été lancée grâce à ses études et actions de gestion. Le Parc
participe notamment à plusieurs études permettant de suivre la continuité entre les

REÇUEN PREFECTURE

1e 03/10/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-251302295-20241002-CS_2024_0

⁶ Dossier de renouvellement réalisé par le PNRC pour demande auprès de la DDTM. Il a reçu un avis positif d'IFREMER et de la consultation publique (géré par le ministère) et a été suivi des arrêtés ministériels (renouvellement cantonnement, gestion PNRC et interdiction pêche) le 10 novembre 2023 puis de la Préfecture maritime (mouillage, plongées et dragages interdits) le 16 décembre 2023.

lagunes et la mer à l'échelle locale ou du golfe du lion (projets CONNECT MED⁷ par exemple). La Charte poursuivra ce travail de recherche et de connaissance, et tentera de les rendre plus accessible (pédagogie, vulgarisation).

De protection du milieu marin face aux pressions ou usages susceptibles de générer des impacts sur les milieux et la faune

Fort des connaissances acquises et d'un lien étroit tissé de longue date avec l'Etat et les différents acteurs du monde marin, le Parc a également pu œuvrer concrètement dans la protection du milieu marin et des ressources halieutiques. La création en 2013 de deux zones de protection renforcées dans le golfe de Beauduc (cantonnement de pêche et zone de protection de biotope) a permis notamment de restaurer son rôle de nurserie pour poissons plats et de préserver des herbiers de zostères essentiels à la biodiversité et à la préservation des côtes ainsi que les grandes nacres qui s'y sont développées. L'une des missions d'un parc naturel régional étant la protection et la gestion du patrimoine naturel, culturel et paysager, le Parc de Camargue poursuivra ses actions en ce sens et tentera de mobiliser l'ensemble des partenaires à ses côtés pour limiter, réduire, voire supprimer les pressions qui s'y exerce.

De surveillance partenariale des zones protégées fragiles

Equipé d'un bateau semi-rigide depuis 2013, les agents du parc effectuent des patrouilles régulières de surveillance. Ce travail est également coordonné avec les équipes du pôle Gestion des Espaces naturel pour le lien terre-mer. Le Parc collabore étroitement dans sa mission de surveillance avec l'Unité littorale des Affaires Maritimes et avec les services de police de l'Office français de la Biodiversité. Des échanges mensuels sur les problématiques d'infractions en cours sont remontées auprès du centre d'appui au contrôle de l'Environnement marin (CACEM).

La possible création d'une Réserve Naturelle Régionale (RNR) en mer permettrait de former des agents assermentés faune, flore, pollution et pêche avec la possibilité d'étendre le pouvoir de police à l'ensemble du périmètre marin.

De concertation, d'animation du dialogue territorial et d'accompagnement renforcé des différents acteurs du territoire

Les acteurs du territoire sont associés de manière étroite au travers de différentes instances : de gestion du cantonnement de pêche, d'animation des sites Natura 2000 marins, la commission eau et protection de la nature. Les professionnels de la mer sont accompagnés dans leurs projets de participer à la veille active sur le territoire ou à améliorer leurs pratiques (conchyliculteurs, labels, ports, veille sur le crabe bleu américain...).

A l'issue de la révision de la Charte et de ses différentes phases de concertation, le Parc de Camargue souhaiterait mettre en place une commission dédiée au périmètre en mer afin d'inclure davantage les services de l'Etat à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation du programme d'action en mer mais aussi pour redonner une légitimité aux sujets liés à la mer.

• De sensibilisation des publics au monde marin, à ses fragilités et bonnes pratiques A l'échelle de l'ensemble des aires marines protégées de Camargue, de nombreuses actions de sensibilisation sont menées depuis le développement des actions en mer du Parc (2003) avec différents types de public. Plaisanciers (Ecogestes) et pêcheurs

REÇUEEN PREFIECTURE

1e 03/10/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-251302295-20241002-05_2024_05

⁷ Etat d'avancement du projet Connect-Med sur la migration des poissons entre les lagunes et la mer - Pôle lagunes (pole-lagunes.org)

amateurs sont sensibilisés aux écogestes dans les ports, en bateau ou en kayak. Plusieurs actions pédagogiques ont été menées avec le public scolaire, autour de la biodiversité marine en Camargue, de sa préservation, ou du rôle de chacun (classes de mer, élèves du collège de Port-St-Louis (classes environnement et classes de voile, écoles primaires du Sambuc et des Saintes-Maries-de-la-Mer). Le Grand public est régulièrement sensibilisé : conférences, animations « laisses de mer » avec les campings, interventions embarquées avec nos partenaires, panneaux de plage... Etant aussi une mission d'un PNR, celle d'« informer et sensibiliser habitants et visiteurs », le Parc de Camargue poursuivra ses actions et tentera de développer de nouvelles actions avec ses partenaires.

De valorisation du territoire marin et de l'expérience à l'échelle nationale et internationale

Impliqué dans les réseaux de gestionnaires d'aires marines protégées nationaux (Forum des aires marines protégées depuis 2014, Ateliers techniques de façade, programme Life Marha) et internationaux (MedPan depuis 2008⁸), le Parc a participé à des retours sur ses expériences dans le domaine marin sous divers formats (ateliers, conférences, participation à des ouvrages...etc.) comme il a pu bénéficier des retours des autres gestionnaires dans ce cadre. Cette extension permettra aussi de développer des actions de valorisation des produits issus de la mer par le biais de la marque Valeur Parc Naturel Régional et d'autres marques et labels, jusqu'alors freinées et contraintes par l'absence de périmètre en mer.

• De développement d'expérimentations, visant à protéger et développer la zone marine

Les PNR étant par ailleurs des lieux d'expérimentations, des opérations exploratoires ont été menées sur le Parc de Camargue, dans le cantonnement de pêche de Beauduc pour favoriser le développement d'espèces de poissons juvéniles au travers de dispositifs de nurseries artificielles (2014-2018) et pour favoriser le développement des seiches et calmars avec des habitats artificiels de ponte, grâce à l'opération In ovo avec le CEPRALMAR et les pêcheurs professionnels.

Le Parc de Camargue aimerait poursuivre ces missions et expérimenter, avec les acteurs, des solutions d'adaptation au changement climatique tels que : la mise en place de systèmes permettant de réduire l'intensité de la houle et du courant, l'implantation de coraux artificiels, le développement de pratiques vertueuses agissant positivement sur les effets de submersion et d'érosion comme l'installation de casiers d'huitres plates et de tellines...

4. Mettre en place un outil de planification intercommunal en mer

A travers ses différentes actions, le Parc de Camargue participe à l'atteinte des objectifs visés par différents documents stratégiques supra-territoriaux, comme (cf. <u>annexe 3</u>):

• Le document stratégique de façade (DSF)

REÇUEN PREFECTURE le 03/10/2024 Application agréée E-legalite.com

⁸ Le cantonnement de pêche du golfe de Beauduc en France renouvelé pour une durée indéterminée! | MedPAN - Le réseau des gestionnaires d'Aires Marine Protégées

- La Stratégie nationale mer et littoral (2024-2030)
- La stratégie nationale des aires protégées (SNAP)
- Le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)

Au titre des dispositions du V de l'article L. 333-1 du Code de l'environnement et de l'article L. 131-7 du Code de l'urbanisme, les Schémas de cohérence territoriale (et en l'absence de SCot, les PLU et les cartes communales) et les règlements locaux de publicité doivent être compatibles avec les orientations et les mesures de la charte.

Cette obligation de compatibilité avec la charte s'applique aussi aux programmes d'actions départementaux de protection et d'aménagement des espaces agricoles et naturels périurbains au titre des dispositions de l'article L. 113-22 du Code de l'urbanisme.

Les documents d'urbanisme et la charte doivent être compatibles avec les règles générales et prendre en compte les objectifs, définis dans le SRADDET.

Ni le SCoT du Pays d'Arles, ni le SCoT de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, ne disposent d'un chapitre individualisé valant Schémas de Mise en Valeur de la Mer. Il n'existe donc à ce jour aucun outil de planification stratégique fin à l'échelle intercommunale sur le milieu marin.

Or le Document Stratégique de la Façade (DSF) Méditerranée, dans la partie consacrée au Golfe de Fos-sur-Mer dans son annexe 6, signale parmi les éléments d'attention : « élaborer des SMVM sur les territoires littoraux dotés de SCoT ».

Or la Chambre Régionale des Comptes, dans son rapport d'observations définitives 2024 sur le SM du Parc naturel régional de Camargue dans le cadre de l'enquête relative à la prise en compte des aléas et des risques naturels du littoral méditerranéen, juge l'inclusion dans le Parc du périmètre en mer « souhaitable compte tenu des interactions terre-mer et de la mise en cohérence des politiques face au changement climatique ». Si un plan de Parc et l'écriture d'orientations et mesures spécifiques à la mer dans la prochaine charte du Parc naturel régional de Camargue ne saurait valoir SMVM, il permettrait de doter la zone marine des 3 milles d'un outil de planification intercommunale fin au droit du Parc actuel en déclinaison du DSF et en lien avec le SRADDET.

Cet outil permettrait un zonage protecteur du littoral, de la biodiversité, de la qualité de vie et des activités humaines durables.

Le plan de parc en mer pourrait être organisé en fonction de plusieurs priorités toutes rattachées aux objectifs de la charte telles que :

- L'adaptation du milieu au changement climatique
- L'amélioration des connaissances sur le milieu marin
- La lutte contre les pollutions marines et contre le chalutage dans la zone des 3 milles nautiques (protection, surveillance, veille...)
- La prise en compte des risques côtiers
- La préservation de la biodiversité marine
- La gestion rationnelle des ressources côtières telles que les ressources halieutiques
- L'expérimentation et le développement durable des milieux, des ressources et des usages

- La sensibilisation des publics et des usagers aux spécificités du milieu ; et la transmission des connaissances du milieu

En étendant son périmètre en mer, le Parc entend définir, aux côtés des autorités maritimes et par le biais de la révision de la charte (concertation), des zones à vocation qui feront partie intégrante du plan de parc de la charte.

Il peut être envisagé plusieurs types de zones, compte tenu de la diversité des caractéristiques du milieu marin et de la diversité des usages (cf. annexe 4):

- Zone de protection/préservation, Réserve Naturelle Régionale en mer
- Zone de nurserie
- Zone d'expérimentation de dispositifs de protection sous-marins
- Zone aquacole, zone de pêche
- Zone touristique, de loisirs

La charte n'a pas vocation à autoriser ou interdire mais elle pourra, en mer comme à terre, déterminer pour chaque zone choisie les constructions et les aménagements préconisés, les activités et les usages à privilégier, les principes d'accès et de circulation et les aspects paysagers à prendre en compte.

5. Agir collectivement en mer pour faire face aux enjeux actuels

Le territoire de Camargue, et notamment sa partie littorale et maritime, doit faire face à de nombreux enjeux, comme celui de s'adapter aux changements climatiques, aux phénomènes répétés de submersion marine, aux évolutions inévitables du trait de côte, à l'intensification des remontées du biseau salé, de lutter contre la perte de biodiversité, d'équilibrer et contrôler les différents usages dans un souci de continuité écologique et de préservation des milieux (petits fonds côtiers), de limiter l'artificialisation, de renforcer la connectivité terre-mer, d'accompagner les acteurs vers des pratiques durables (transition écologique et énergétique, développement, innovations), et ce dans la nécessité d'une réelle gestion globale et cohérente du système deltaïque, face à la complexité du système existant.

L'Etat et les collectivités disposent d'outils et de réglementations qu'ils copilotent pour tenter de réduire ces changements et pressions, notamment sur les sites qui sont les plus fragiles ou prioritaires, on distingue :

- Le Plan Rhône,
- La GIZC méditerranéenne,
- Le Plan de prévention des risques de submersion marine,
- Le Contrat de delta

Le programme d'action du Parc en mer se décline dans différents documents et conventions engagés avec d'autres acteurs comme :

- Conventions cadre et d'application avec les autorités maritimes ;
- Contrat de delta Camargue;
- Document d'objectifs (DOCOB) des sites Camargue et Bancs sableux de l'Espiguette ;
- Convention d'animation des sites Natura 2000 marins Bancs sableux de l'Espiguette et Camargue avec l'AFB (2019-2022) puis l'OFB (2022-2026) ;

- Notice de gestion du Parc et programmation scientifique (2015-2023) du cantonnement de pêche du golfe de Beauduc et des zones associées ;
- Programme Life Marha sur les habitats marins.

Le Parc de Camargue souhaite continuer à relever les défis majeurs du territoire tout en assurant la résilience des activités humaines aux grands changements en cours. Il pourrait ainsi poursuivre ces collaborations et permettre d'en développer de nouvelles dans le cadre de la révision de la Charte.

A ce titre, la Région Sud-PACA dispose d'un outil de protection et de gestion adéquat que sont les Réserves Naturelles Régionales (RNR) marines. Le PNRC, en lien avec les services de la Région, a lancé une réflexion sur la faisabilité d'une RNR marine à l'échelle du golfe de Beauduc⁹. Une étude est en cours, qui doit aboutir prochainement à une phase de concertation avec les acteurs du territoire pour recueillir leur perception du projet et leurs propositions. La création d'une RNR, sur cette zone à forts enjeux, permettrait notamment de réguler des usages multiples, en plus de la pêche, et de disposer de leviers réglementaires puissants (assermentations faune-flore-pollution) et de bénéficier d'une source de financement pérenne de la Région. Ce qui viendrait renforcer les actions de préservation du milieu et des ressources halieutiques déjà mises en œuvre (en particulier sur le cantonnement de pêche de Beauduc). Le Parc aurait un rôle majeur à jouer que ce soit en termes de gestion, de pilotage, d'expertise (connaissances et compétences), de concertation, d'animation, de sensibilisation... La création de la RNR marine participerait pleinement aux objectifs ambitieux liés au développement des zones de protection renforcées (ZPR) en Méditerranée.

Une des actions de la Charte du Parc pourrait justement être l'identification d'espaces dans lesquels les écosystèmes marins sont fragiles, menacés et prioritaires et la mise en œuvre collective des mesures visant à les préserver des pressions générées par le changement climatique et les activités humaines. Le cantonnement de pêche du golfe de Beauduc (450 hectares) s'inscrit dans cette optique puisqu'il va être labellisé « Zone de Protection Forte » 10, ce qui contribue aux objectifs de la stratégie nationale sur les aires protégées (SNAP). Le Parc pourrait jouer son rôle de médiateur et concerteur pour engager un dialogue territorial autour de possible création de nouvelles ZPR ou ZPF. Il accompagnerait leurs mises en place si elles sont souhaitées par le plus grand nombre d'acteurs, dans un souci d'acceptation et d'appropriation de cet outil de protection. Les pressions seraient alors étudiées avec les acteurs locaux, et des actions pourraient être mises en œuvre pour y être sensibiliser, les réduire et les éviter. Elles pourront être suivies et contrôlées entre autres par le Parc naturel régional de Camargue sous l'autorité de, et en lien opérationnel permanent avec, les services de l'Etat (dans le cadre de la création d'une commission spécifique et par le biais d'un conventionnement). En effet le Parc disposera en mer, dès le départ, d'un plan d'orientation spécifique (inscrit dans la charte), d'un organisme de gestion (le Syndicat mixte du Parc naturel régional de Camargue) et d'une équipe de surveillance. Néanmoins, le bon fonctionnement de ces ZPR et ZPF ne sera possible qu'avec un engagement collectif de l'Etat et des partenaires de la Charte, notamment sur les moyens financiers à prévoir.

⁹ « Golfe de Beauduc, reconnu comme une zone de nourricerie » : propos explicités dans le Document Stratégique de Façade

¹⁰ Cf. annexe attachée au décret 2022-527

6. Mobiliser collectivement et sécuriser les moyens

Le Parc dispose d'une équipe multidisciplinaire et compétente, de soutiens et partenariats avec les différents acteurs du territoire et d'équipements lui permettant d'agir en mer.

Actuellement composée d'une chargée de mission Mer (poste permanent depuis 2003), d'une technicienne (poste lié au Life Marha 2019-2025) et d'écogardes marins saisonniers, l'équipe dédiée au milieu marin du Parc a su optimiser son travail en mer grâce à (cf. annexes 5 et 6):

- La mutualisation des actions et des outils à l'échelle de l'ensemble des sites Natura 2000 marins et zones protégées (communication, outils pédagogiques...)
- Le support de l'équipe pluridisciplinaire du Parc (administration, SIG, aide ponctuelle des autres agents possédant le permis côtier, etc.)
- L'expertise des équipes (compétences : suivi grand dauphin, suivi oiseaux, carte verte pour l'échouage tortue et cétacés)
- Le partenariat avec des acteurs locaux pour les moyens nautiques (à titre gracieux) : prêt d'un kayak par la base nautique de Carteau, partenariat avec la SEMIS pour la mise à disposition pour le semi-rigide du parc d'un quai saisonnier et l'utilisation de la cale de mise à l'eau, embarquement sur des navires partenaires pour de la sensibilisation (association Siloé, Découverte du Vivant...).
- La mobilisation de divers fonds : collectivités locales, fonds européens, Etat, mécénat
- Un réseau de partenaires fiables sur lequel le Parc peut compter : Prud'homie de pêche, OFB, autorités maritimes, UE, forum des gestionnaires d'aires marines protégées, MedPAN...

Engagé dans la révision de sa charte, le Parc et ses partenaires construiront une stratégie d'actions en mer à long terme, dépassant sa réflexion au-delà du programme européen Life Marha (échéance 2025) qui soutient aujourd'hui financièrement son action, notamment en matière d'ingénierie.

Les partenaires du Parc sur le périmètre en mer seront partie prenante du projet d'écriture de la Charte et dimensionneront les mesures en fonction des engagements qu'ils pourront tenir, moyens financiers compris. Ce qui dimensionnent les moyens n'est pas l'extension du périmètre en mer mais bien l'ambition et les mesures qui seront proposées.

Il est à noter que le retour en mer de la Charte du Parc est sans incidence sur la stratégie de présence en mer des équipes techniques du Parc naturel régional de Camargue ou sur les moyens qui seront affectés au pôle mer et littoral du Parc.

7. Créer une gouvernance spécifique et partagée avec l'Etat du périmètre en mer

A l'heure actuelle, aucune commission thématique du Conseil consultatif du Parc n'intègre les activités en mer (pêche, plaisance...). Le milieu marin, pourtant bien spécifique, n'apparait plus dans les instances du Parc. Les seuls outils de gouvernance déconnectés sont le comité de pilotage du cantonnement de pêche et le comité de pilotage du site Natura 2000 Camargue.

Indirectement la commission Eau, milieux aquatiques et protection de la nature intègre de temps en temps des sujets marins.

Il sera indispensable que le Parc mette en place une gouvernance adaptée intégrant l'Etat au sein de ses instances de consultation.

Les autorités maritimes pourraient, par le biais d'un représentant désigné, coprésider une commission « milieu marin et activités concernées », permettant de traiter spécifiquement de ces sujets de manière transversale au sein d'une gouvernance partagée, décentralisée et participative.

La création de cette commission demandera une modification des statuts du Parc naturel régional qui pourra intervenir en fin de révision de Charte (document à annexer au rapport).

Par ailleurs le Parc est le seul « lieu » où le continuum terre-mer peut être pris en considération dans ses instances de concertation.

Ainsi le cas de l'Étang de Beauduc aujourd'hui ouvert sur l'espace maritime pose des questions quant au positionnement juridique. Une réflexion sur l'affectation du domaine public maritime (DPM) au Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres est déjà en cours. Au droit du Domaine de la Palissade la plus grande partie du DPM est déjà affectée, et la question et la réflexion sur la zone de Beauduc est lancée. Le Parc est déjà un partenaire actif de la gestion des terrains du Conservatoire et dispose d'une expérience forte en ce domaine et d'une équipe affectée à la gestion. L'affectation envisagée se situant au droit de propriétés déjà acquises, l'effet de mutualisation pourrait jouer à plein. Ainsi la convention tripartite Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres, Région Sud-PACA et Département des Bouches-du-Rhône permet la mobilisation de fond spécifique à la gestion de ces espaces.

Plusieurs acteurs pourraient intégrer cette commission ou ce conseil de gestion en mer, par exemple :

- La Préfecture maritime
- La DREAL
- La DIRM
- La DDTM
- L'Unité littorale des Affaires Maritimes
- La Gendarmerie maritime
- Le centre d'appui au contrôle de l'Environnement marin (CACEM)
- L'Office français de la Biodiversité
- Le Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres.
- La capitainerie de Port Gardian aux Saintes-Maries-de-mer (SEMIS)
- La capitainerie de Port-Saint-Louis-du-Rhône
- Les collectivités locales
- D'autres experts et services de l'Etat?
- Des représentants de la filière pêche (pêcheurs professionnels) et de la filière conchylicole
- Des représentants de la filière tourisme et loisirs
- Des représentants d'associations (protection, sensibilisation, connaissance, suivi)

Ils pourraient se réunir autant que de besoin et auraient plusieurs attributions (empruntées aux parcs naturels marins et transférables aux parcs naturels régionaux tel que les, définit le Code de l'environnement (article R334-33) :

- Elaborer le plan d'orientations spécifiques (inscrit dans la charte) de la partie maritime du Parc naturel régional dans le cadre de la révision de la charte et sur sa durée (15 ans);
- Définir le programme d'actions annuel du pôle mer ;
- Valider le rapport d'activités annuel du pôle mer ;
- Se prononcer sur toute autorisation d'activité susceptible d'altérer le milieu marin
- Proposer aux autorités de l'Etat toute mesure de protection et de gestion durable nécessaire à la préservation de l'environnement

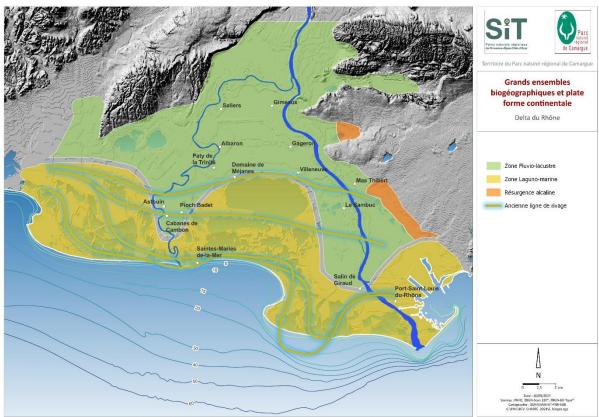
Pièces annexées

- Annexe 1 Carte de la biogéographie de la Camargue
- Annexe 2 Cartes des périmètres de protection et des outils de gestion de la Zone Marine
- Annexe 3 Cohérence avec les stratégies nationales et régionales
- Annexe 4 Cartes des usages en mer
- <u>Annexe 5</u> Actions menées par le Parc en mer et sur le littoral
- <u>Annexe 6</u> Liste des études réalisées sur la zone marine au droit du Parc Naturel Régional de Camargue (sur la biodiversité marine, les habitats et activités)

Table des matières

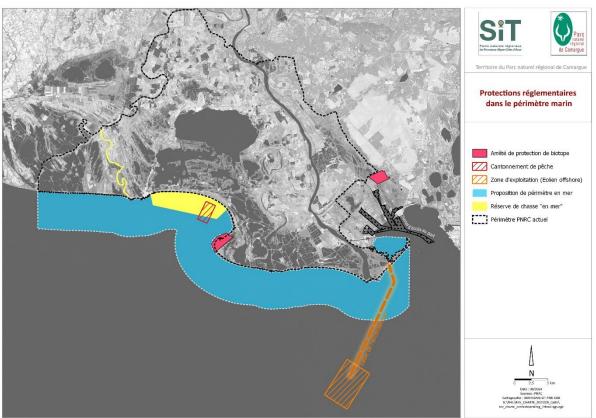
1.	La Camargue, complexe deltaïque aux fortes interactions terre-mer	1
	Une volonté de revenir au périmètre historique du Parc en mer	
	Le rôle du Parc en mer, acteur central de la gestion intégrée de la zone côtière	
4.	Mettre en place un outil de planification intercommunal en mer	6
5.	Agir collectivement en mer pour faire face aux enjeux actuels	8
6.	Mobiliser collectivement et sécuriser les moyens	10
7.	Créer une gouvernance spécifique et partagée avec l'Etat du périmètre en mer	10
Dià	non approváca	10

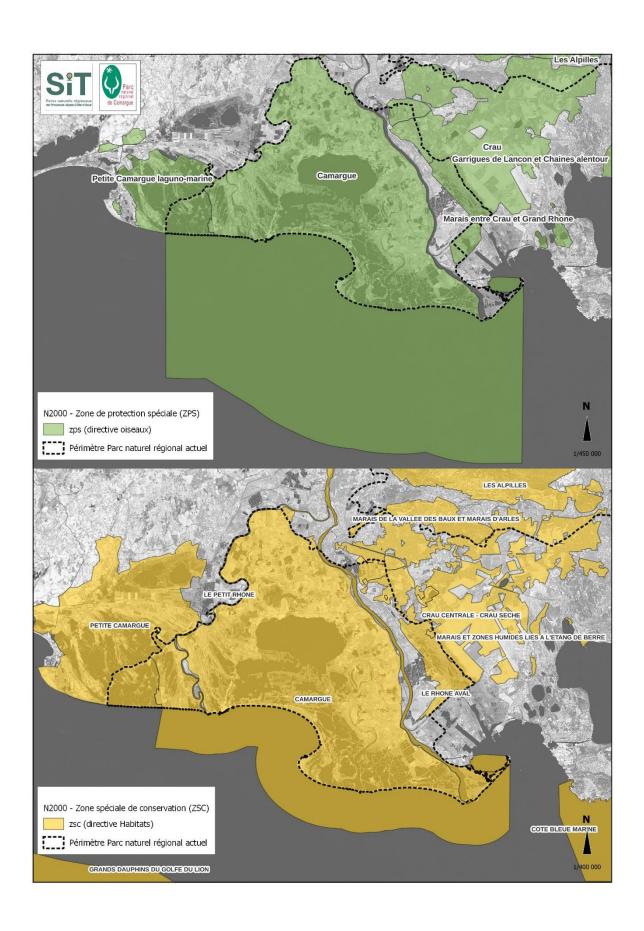
Annexe 1 – Carte de la biogéographie de la Camargue



Parc naturel régional de Camargue - SIT des PNR PACA - https://geo.pnrsud.fr/

Annexe 2 - Cartes des outils d'animation et de gestion de la Zone Marine au droit du Parc naturel régional de Camargue





Annexe 3 - Cohérence avec les stratégies nationales et régionales

Le PNR de Camargue participe à l'atteinte des objectifs de plusieurs documents de planification supra-territoriaux.

En ce qui concerne:

• Le document stratégique de façade (DSF) :

A. Maintenir ou rétablir la biodiversité et le fonctionnement des écosystèmes des fonds côtiers « A5. Éviter la perturbation physique des herbiers de phanérogames méditerranéens et du coralligène (par les mouillages, la plongée sous-marine de loisir et les engins de pêche de fond)» A6. Limiter les pertes physiques des habitats génériques et particuliers liées à l'artificialisation de l'espace littoral et des petits fonds côtiers.

A7bis. Réduire les perturbations physiques sur les habitats sédimentaires subtidaux et circalittoraux notamment dans la zone des 3 milles.

- A10. Limiter les pressions et les obstacles à la connectivité mer-terre au niveau des estuaires et des lagunes côtières.
- C. Préserver la ressource halieutique du plateau du Golfe du Lion et des zones côtières
- M1. Accompagner les professionnels dans la préservation des ressources et des écosystèmes et aider ces derniers à moderniser leur flottille et développer les infrastructures permettant de valoriser leur travail et leurs produits
- D. Maintenir ou rétablir les populations de mammifères marins et tortues dans un bon état de conservation
- E. Garantir les potentialités d'accueil du milieu marin pour les oiseaux : alimentation, repos, reproduction, déplacements 🛚 Objectifs liés à la réduction des pressions F. Réduire les apports à la mer de contaminants bactériologiques, chimiques et atmosphériques des bassins versants
- E3. Eviter les pertes d'habitats fonctionnels pour les oiseaux marins*, en particulier dans les zones marines où la densité est maximale.
- G. Réduire les apports et la présence de déchets dans les eaux marines
- H. Réduire les rejets d'hydrocarbures et d'autres polluants en mer
- I. Réduire le risque d'introduction et de développement d'espèces nouvelles et non indigènes envahissantes
- J. Réduire les sources sonores sous-marines Les objectifs environnementaux, les indicateurs et les cibles associés sont précisés dans l'a
- S1. Préserver les paysages emblématiques et les espaces naturels du littoral, en tant que composantes essentielles du cadre de vie et de l'attractivité touristique

• La Stratégie nationale mer et littoral (2024-2030) :

- Objectif 2 « Atteindre le bon état écologique et restaurer la biodiversité marine et littorale avec des outils adaptés » /
- Objectif 3 « Valoriser le patrimoine littoral et maritime » / objectif 5 « « S'adapter aux effets du changement climatique et accompagner l'évolution du trait de côte
- Objectif 8 « Soutenir l'effort de recherche et de connaissances au service des politiques publiques maritimes et des territoires »
- Objectif 17 « Renforcer l'ancrage territorial de la gouvernance maritime et sa capacité de proposition au service des politiques maritimes ».

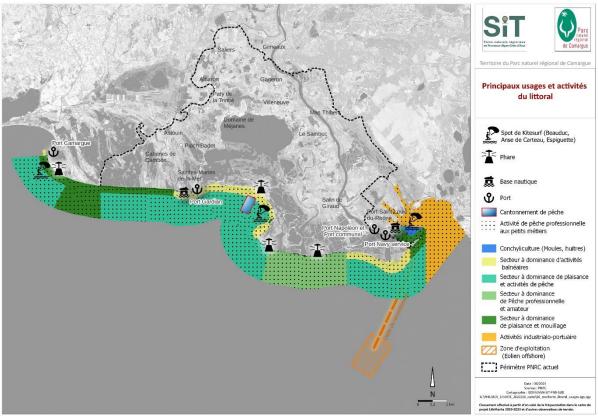
La stratégie nationale des aires protégées (SNAP) :

Le Parc contribue déjà à son objectif n°1 « développer un réseau d'aires protégées résilient aux changements globaux » à travers la création et la gestion d'une zone de protection forte identifiée

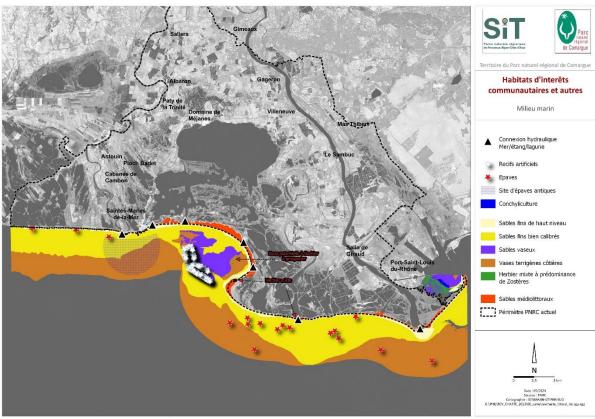
dans l'annexe attachée au décret 2022-527 (le cantonnement de pêche du golfe de Beauduc). Il pourrait contribuer plus si son action en mer se pérenniser par un périmètre marin intégré.

- Le schéma régional d'aménagement et de développement durable des territoires (SRADDET):
 - Objectif 10 : améliorer la résilience du territoire face aux risques et au changement climatique, garantir l'accès à tous à la ressource en eau
 - Objectif 15 : « préserver et promouvoir la biodiversité et les fonctionnalités écologiques des milieux terrestre, littoral et marin «

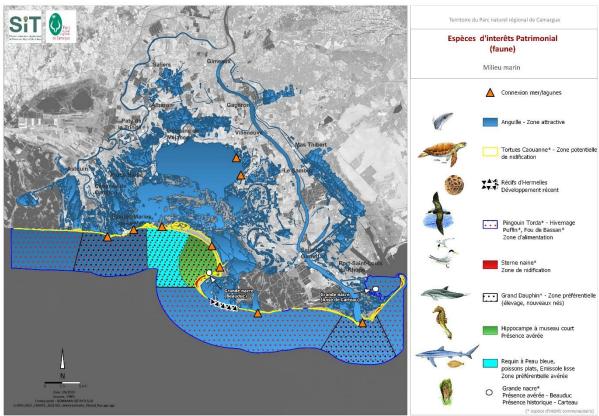
Annexe 4 - Cartes des usages en mer



Parc naturel régional de Camargue - SIT des PNR PACA - https://geo.pnrsud.fr/



Parc naturel régional de Camargue - SIT des PNR PACA - https://geo.pnrsud.fr/



Parc naturel régional de Camargue - SIT des PNR PACA - https://geo.pnrsud.fr/

Annexe 5 - Actions menées par le Parc en mer et sur le littoral

Grâce à son expertise, son rôle privilégié dans le dialogue territorial et sa force d'ingénierie pluridisciplinaire, le Parc naturel régional de Camargue a pu développer différentes réalisations dans le domaine marin¹.

I. Amélioration des connaissances

La Camargue a depuis toujours été un territoire d'investigation scientifique sur les zones humides mais la zone marine deltaïque n'était que très peu étudiée jusqu'à la mise en place de la mission Littoral et milieu marin du Parc en 2003. Le Parc s'est dès lors investie dans l'amélioration des connaissances des différents milieux et compartiments biologiques marins. Plusieurs phases peuvent être identifiées :

- 2014 : diagnostic général de la zone marine du Parc (BRL, 2013)
- 2014-2018 : études poussées sur le golfe de Beauduc dans l'objectif de création d'une zone de protection (poissons, mollusques, épaves, récifs, cartographie des fonds, herbiers)
- 2012-2018 : Première phase d'amélioration des connaissances de l'ensemble du site Natura 2000 Camargue et Bancs sableux de l'Espiguette avec certaines études sous maîtrise d'ouvrage de l'Agence des aires marines protégées.
- Depuis 2014, suivis de l'efficacité par pêches scientifiques et plongées du cantonnement de pêche du golfe de Beauduc.
- Suivis en interne :
 - De l'herbier de Beauduc depuis 2009 (zone de protection de biotope): évolution surfacique, grandes nacres (annuel depuis 2015), comptages de poissons (ponctuels)
 - Suivis embarqués de la fréquentation côtière depuis 2018 des deux zones spéciales de conservation (N2000), avec des essais également depuis la côte (sémaphore, comptages à pied).
 - Suivi des données opportunistes sur les cétacés par les usagers de la mer et réseaux de sciences participatives
 - Suivi protocolé des Grands dauphins sur les deux zones spéciales de conservation depuis 2021
 - o Suivis par transects des oiseaux dans le golfe de Beauduc depuis 2014.
- Suivi depuis 2020 des grandes nacres de l'anse de Carteau par notre partenaire scientifique le GIS Posidonie.

L'étendue des données acquises par le Parc en interne ou confiées à des structures extérieures et suivis par les agents du Parc met en avant l'expertise pluridisciplinaire de l'équipe sur la zone marine.

L'ensemble de ces données fait l'objet de retours : réunions des différentes instances de la structure et des comités de pilotage Natura 2000, site internet, réseaux sociaux...etc. Les choix d'études ont tous fait l'objet de validation par les acteurs du territoire (délibérations, DOCOB...).

II. Protection du milieu marin et des ressources halieutiques

¹ http://www.parc-camargue.fr/cooperer-pour-mieux-connaitre-proteger-sensibiliserou-plusieurs-articles.html

Fort des connaissances acquises et d'un lien étroit avec les différents acteurs du monde marin à travers ses instances, le Parc a également pu œuvrer concrètement dans la protection du milieu marin et des ressources halieutiques.

Le cantonnement de pêche du golfe de Beauduc

La zone des 3 milles marins du Parc faisait, depuis les années 1990, quotidiennement l'objet d'infractions à l'interdiction du chalutage, à des distances parfois même inférieures à 1 mille. Cette situation a entraîné une forte dégradation des fonds (faune benthique, brassage sédimentaire), des ressources marines (notamment des juvéniles de poissons plats) et des épaves. Les engins de pêche des petits métiers (filets, pots à poulpes) étaient régulièrement dégradés aussi par les chaluts. De forts conflits d'usage étaient alors à l'œuvre entre les différents les patrons des chalutiers et les pêcheurs aux petits métiers.

Ainsi, lors d'un diagnostic sur la zone marine du Parc (2014), les représentants des pêcheurs professionnels du Parc (petits métiers) ont émis le souhait de créer une zone de « réserve » dans le golfe de Beauduc, interdite à tout type de pêche (professionnelle et de loisirs) afin de permettre au milieu se régénérer, en l'aidant si possible d'actions de restauration (nurseries artificielles...).

Plusieurs étapes ont été nécessaires : amélioration des connaissances d'un milieu encore méconnu, cartographie, analyse juridique, concertation avec les pêcheurs puis avec l'ensemble des acteurs locaux et des services de l'État en lien avec la mer, recherches de financement puis mise en place (arrêtés, balisage, mise en place de patrouilles nautiques, état initial et notice de gestion).

Ainsi a été créé le 25 septembre 2013, pour une durée de 10 ans, un cantonnement de pêche de plus de 450ha au cœur du golfe de Beauduc, fruit d'une collaboration réussie avec les pêcheurs et acteurs de la mer afin de préserver le golfe de Beauduc. De manière négociée et acceptée, tout type de pêche y est interdit, ainsi

que la plongée, le dragage et le mouillage. Le Parc en assure la gestion (surveillance-veille, actions partenariales, coordination des suivis, sensibilisation et communication). Des suivis scientifiques pour évaluer son efficacité sont organisés tous les 4 ans avec des pêcheurs volontaires et des partenaires scientifiques (le GIS Posidonie et l'institut Méditerranéen d'Océanologie).

Les PNR sont des lieux d'expérimentation, aussi des opérations exploratoires ont été menées dans le cantonnement pour favoriser :

- Le développement d'espèces de poissons juvéniles au travers de dispositifs de nurseries artificielles (2014-2018)
- Le développement des seiches et calmars avec des habitats artificiels de ponte, avec l'opération In ovo ² avec le CEPRALMAR et les pêcheurs professionnels.

L'état initial du cantonnement a ainsi été réalisé en 2014 avec des pêches scientifiques sur 3 saisons dans et de part et d'autre du cantonnement. Répétées selon le même protocole en 2018, elles ont déjà montré alors que la biomasse et l'abondance de poissons pêchés étaient supérieures dans le cantonnement qu'autour.

L'augmentation du nombre de poissons pêchés et leur poids s'est aussi fait ressentir à l'échelle de l'ensemble du golfe de Beauduc. En 2022, bien que les résultats aient été moins bons qu'en 2018 (reflétant les fluctuations annuelles des pêches sur l'ensemble du site, d'après les pêcheurs), l'effet de la « réserve » mis en place est toujours présent (biomasse multipliée par 2 depuis 2014) et les résultats globaux restent toujours supérieurs à l'année de référence de 2014. Les espèces qui ont le plus bénéficié de ces effets sont les soles communes, sénégalaises et pôles, les grondins et les raies.

REÇU EN PREFECTURE

1e 03/10/2024

Application agréée E-legalite.com

19_DE-013-251302295-20241002-05_2024_05

² Vidéo de présentation : <u>https://vimeo.com/652035562</u>

Ces résultats proviennent d'un double effet : l'arrêt du chalutage dans le golfe et la fin des activités extractives dans le cantonnement. De fait, la mise en place du cantonnement de pêche et la mise en œuvre de la surveillance dédiée ont contribué au changement d'habitude des chalutiers et la zone s'est vue respectée.

Une cartographie acoustique des fonds réalisée en 2021 met en avant le développement dans des fonds de 4 à 10 mètres d'un nouvel herbier entre le cantonnement et la pointe de Beauduc. En 2023, à l'issue d'une présentation d'un bilan (gestion et suivis), les pêcheurs du golfe de Beauduc ont voté pour le renouvellement du cantonnement de pêche sans durée limitée. Les acteurs du milieu marin, les autorités maritimes et experts ont validé ce renouvellement, matérialisé par deux nouveaux arrêtés en novembre (ministériel) et décembre 2023 (préfecture maritime). Le cantonnement va être reconnue par l'Etat cette année comme « zone de protection forte (ZPF) »³ (Article L110-4 du code de l'environnement).

Par cette action, dans un travail constant de concertation et d'expertise, le Parc a pu co-construire avec les pêcheurs professionnels et les autres acteurs concernés un outil qui a fait ses preuves et dont le renouvellement prouve les effets bénéfiques sur le milieu et les ressources et la confiance accordée par le territoire.

Préservation des herbiers de zostères

Découvert en 2005 (1 m²) grâce à l'information d'un usager de la mer, l'herbier de zostères de la pointe de Beauduc occupe maintenant 12 hectares et est composé de 4 espèces différentes de phanérogames marines (zostères naines et marines, Cymodocées et Ruppies). Il a pu évoluer positivement à la faveur d'une dynamique sédimentaire très importante de la pointe de Beauduc (accrétion de 15 à 20 mètres par an). Dans le cadre de l'animation du site Natura 2000 « Camargue », mais aussi de la concertation liée au plan de gestion du site de Beauduc, la zone a été mise en avant pour ses forts enjeux environnementaux (herbier, nidification des sternes naines et écosystème dunaire), la nécessité de la préserver est apparue. La zone de protection de biotope à la fois terrestre et marine⁴ a été créée en septembre 2013. La concertation autour du plan de gestion de Beauduc a contribué également à ce projet. En 2012, les premiers individus de Grande nacres sont apparus. Les populations de cette espèce de mollusque endémique à la Méditerranée et protégée sont ravagées partout en Méditerranée depuis 2016 par un parasite et le parc assure le suivi de la population dans cette zone et la confie au GIS Posidonie dans l'anse de Carteau, qui comprend un bel et ancien herbier mixte de zostères et cymodocées.

La pointe de Beauduc abrite encore des individus de Grandes nacres résistants au parasite (soit 1/3 de sa population initiale estimée à une soixantaine d'individus), ce qui en fait un lieu important pour la préservation de l'espèce (possibilités de dissémination des larves). Cette zone accueille de nombreuses espèces halieutiques à l'état juvéniles (loups, daurades, rougets...). Par ailleurs une espèce nouvelle en métropole française, habituée aux eaux plus chaudes, y a été identifiée en septembre 2023, le mérou blanc, récemment protégé dans le cadre du renouvellement du moratoire sur la pêche des mérous et corbs.

III. Une surveillance partenariale des zones protégées

En 2023, le Parc de Camargue a investi dans un bateau semi-rigide afin de pouvoir assurer la surveillance des deux zones marines protégées du golfe de Beauduc. Des patrouilles nautiques sont régulièrement organisées tout au long de l'année. Certaines ont été réalisées en collaboration avec l'Unité littorale des Affaires Maritimes ou avec les services de police de l'Office français de la Biodiversité (ex ONCFS). Des échanges mensuels sur les problématiques

REÇU EN PREFECTURE

1e 03/10/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-251302295-20241002-05_2024_05

³ L'Etat français s'est fixé comme objectif : 5 % de la surface de la méditerranée en ZPF

⁴ Vidéo de présentation : https://www.youtube.com/watch?v=YVdDgAUY9IA

d'infractions en cours sont organisés par l'OFB pour les faire remonter auprès du centre d'appui au contrôle de l'Environnement marin (CACEM).

Ce travail, renforcée par la création du cantonnement de pêche, a fait reculer très fortement les cas d'infraction au chalutage dans les 3 milles marins au droit du Parc, autrefois quotidiens.

En 2018, à la suite d'une opération menée conjointement par le Parc et l'ex-ONCFS, deux pêcheurs professionnels de palourdes pratiquant illégalement avec un engin dans l'herbier de Beauduc ont été jugés au tribunal correctionnel de Tarascon pour pêche en zone interdite et altération d'habitats d'espèces protégées. Le Parc de Camargue, partie civile, a été entendu et a obtenu 1500 euros de dommages et intérêts. Ils ont été en outre contraints de rembourser une partie des frais de procédure engagés par le Parc. Un point positif pour la poursuite de la protection de cet espace de grande valeur écologique et la démonstration du rôle important du Parc en la matière.

Si la surveillance est plus importante dans le golfe de Beauduc, l'ensemble des sites Natura 2000 bénéficie également du rôle de veille environnementale du Parc.

Une collaboration étroite avec la capitainerie de Port Gardian aux Saintes-Maries-de-mer (zone d'amarrage du bateau du Parc) a été mise en place dès le 2003 et celle-ci se fait le relai d'information autour des zones protégées, de la biodiversité et des actions du Parc en la matière.

IV. Concertation avec les différents acteurs, accompagnement du territoire

Les acteurs du territoire sont associés de manière étroite à la gestion du cantonnement de pêche au travers :

- D'un groupe technique regroupant les pêcheurs professionnels du golfe de Beauduc
- Du comité de pilotage du cantonnement de pêche.

Sur les sites Natura 2000, la concertation est assurée au travers d'un comité de pilotage annuel, en partenariat étroit avec la Préfecture maritime, qui assure la Présidente ou la Co-présidence selon les sites), la DREAL et l'OFB.

Ainsi sur le site Bancs sableux de l'Espiguette, qui ne bénéficiait avant Natura 2000, d'aucune instance de concertation, l'animation réalisée par le Parc a entraîné une dynamique positive d'actions et un rôle important de porter à connaissance. Chaque année, 30 à 40 participants participent au comité de pilotage et de nombreux partenariats ont été créés (Centre de soins pour tortues, Seaquarium⁵, association Siloé, Association Découverte du Vivant...etc.).

Une lettre des sites Natura 2000 est publié tous les deux ans et des informations sont publiées sur un site dédié aux sites Natura 2000 animés par le Parc.

Depuis 2013, le Parc accompagne également les professionnels de la mer dans le souhait de participer à la veille active sur le territoire ou à améliorer leurs pratiques :

- Accompagnement des conchyliculteurs de l'anse de Carteau (diagnostic environnemental etc.);
- Relevé des données de veille sur le crabe bleu américain (espèce invasive) des pêcheurs professionnels depuis 2019 ;
- Accompagnement de port Gardian pour son dossier « biodiversité » afin d'obtenir le label
 « Port propres actifs en biodiversité » ;

_

⁵ Vidéo sur l'étude « Reefs envasés » : https://www.youtube.com/watch?v=DjkO-rPAzx4

 Intervention dans une formation sur le label pêche au thon durable (pêche à la canne), sur la partie Biodiversité -environnement pour des pêcheurs professionnels aux petits métiers du Grau-du-Roi à Port-Saint-Louis.

V. Sensibilisation de tous les publics au monde marin

A l'échelle de l'ensemble des aires marines protégées de Camargue, de nombreuses actions de sensibilisation sont menées depuis le développement des actions en mer du Parc (2003) avec différents types de public. Depuis 2019, ses actions ont pu s'intensifier grâce au programme Life Marha et l'embauche d'une technicienne Mer.

Le Parc a commencé à travailler avec les plaisanciers au travers de la campagne régionale Ecogestes en Méditerranée dès 2004 dans les ports. Une fois équipé de moyens nautiques (semi-rigide et prêt de kayak), les agents du Parc sont aussi intervenus dans le golfe de Beauduc, à l'Espiguette et dans l'anse de Carteau.

Les pêcheurs amateurs sont sensibilisés à la réglementation sur la pêche et aux spécificités de celle-ci en Camargue grâce à des plaquettes étanches réalisées en 2015 réalisées en étroite collaboration avec les affaires maritimes.

Plusieurs actions pédagogiques ont été menées avec le public scolaire, autour de la biodiversité marine en Camargue, de sa préservation, ou du rôle de chacun par exemple :

- Animations en classe ou à la base nautique avec les élèves du collège de Port-St-Louis (classes environnement et classes de voile);
- Série de trois animations autour des aires marines protégées de Camargue avec l'ensemble de l'école du Sambuc puis intervention sur une animation « laisses de mer » ;
- Travail avec l'école des Saintes-Maries-de-la-Mer et la mairie sur une aire marine éducative.

Depuis 2020, un partenariat avec l'association Siloé ⁶ permet des interventions auprès d'enfants du centre aéré du Grau-du-Roi à bord du voilier La Valentine (2 par an en moyenne).

Un partenariat avec la base nautique de Carteau permet des interventions régulières auprès de classes de voile depuis 2017.

Le Grand public est régulièrement sensibilisé à travers différents moyens : conférences, animations « laisses de mer avec les campings (partenariat), des interventions embarquées dans le cadre du festival de la Camargue, page Facebook « aires marines protégées de Camargue »⁷, panneaux de plage (2022) ...

VI. Valorisation de l'expérience à l'échelle nationale et internationale

Impliqué dans les réseaux de gestionnaires d'aires marines protégées nationaux (Forum des aires marines protégées depuis 2014, Ateliers techniques de façade) et internationaux (MedPan depuis 2008⁸), le Parc a participé à des retours sur ses expériences dans le domaine marin sous divers formats (ateliers, conférences, participation à des ouvrages...etc) comme il a pu bénéficier des retours des autres gestionnaires dans ce cadre.

Engagé comme bénéficiaire associé dans le programme européen Life Marha sur les habitats marins (piloté par l'OFB), le Parc valorise régulièrement ces travaux dans le cadre des séminaires, conférences, outils associés (ex : outils de navigation pour les plaisanciers Nav & Co).

⁶ Vidéo de l'animation d'avril 2023 : <u>Siloé : sortie sur la valentine avec les enfants du centre de loisirs du</u>
<u>Grau du Roi. - Avril 2023 (youtube.com)</u>

⁷ Facebook

⁸ <u>Le cantonnement de pêche du golfe de Beauduc en France renouvelé pour une durée indéterminée!</u>

<u>MedPAN - Le réseau des gestionnaires d'Aires Marine Protégées</u>

LISTE DES ETUDES REALISEES SUR LE PARC NATUREL REGIONAL DE CAMARGUE

sur la biodiversité marine et les habitats

(Etudes incluant le golfe de Beauduc surlignées en bleu)



Crédit Photo : Cyril Girard

ETUDES CONCERNANT LA ZONE MARINE DU PARC NATUREL REGIONAL DE CAMARGUE REALISEES SOUS SA MAITRISE D'OUVRAGE

ASTRUCH P., GOUJARD A., LE DIREACH L., ROUANET E., GUIDOTTI V., 2016. Expérimentation de dispositifs de nurseries artificielles dans la réserve marine du golfe de Beauduc : suivi 2016. Observation du benthos en plongée dans le cantonnement de pêche et dans la zone de protection de biotope. Partenariat Parc naturel régional de Camargue, MIO & GIS Posidonie, GIS Posidonie publ., Fr. : 1-27.

Belloni B., Astruch P., 2020. Etude de l'état de la population et proposition d'un protocole de suivi de la Grande Nacre *Pinna nobilis* dans l'anse de Carteau (Golfe de Fos, Bouches du Rhône). *GIS Posidonie publ. Marseille*. Partenariat Parc naturel régional de Camargue & GIS Posidonie. Fr :12p.

Belloni B., Astruch P., Orts A., 2021. Suivi de l'état de la population de Grande nacre *Pinna nobilis* dans l'anse de Carteau (Golfe de Fos, Bouches du Rhône). – Année 2021. *GIS Posidonie publ. Marseille*. Partenariat Parc naturel régional de Camargue & GIS Posidonie. Fr :14p.

Biotope, P2A Développement, 2007. Etude globale sur la telline en Camargue – Parc Naturel Régional de Camargue Donax trunculus (Linné 1767) – Rapport Intermédiaire de la Campagne d'automne. Contrat Biotope, P2A Développement – Parc Naturel Régional de Camargue, juin 2007. 137 p.

Biotope, P2A Développement, 2007. Inventaire qualitatif des mollusques du Parc Naturel Régional de Camargue. 6 p.

Bonhomme J., 2014. Etude de la faune ichtyologique dans le cadre de l'état zéro de la réserve marine du golfe de Beauduc. 40 p.

BRL - Créocéan, 2003. Diagnostic préalable pour une gestion halieutique dans la zone marine du PNR de Camargue. 81 p.

http://parc-

camargue.fr/index.php?pagendx=356&module=library_v2&first_library=20&max_library=20&search_texte=milieu%20 marin&search_kw=210&from=library-list&archive_lib=0&name=library§ion=libraryshow&id[LIB_ID]=126&id[LEL_ID]=126

Jouvenel J.-Y., Tronel-Peyroz E., Roche E. 2014. Expérimentation de dispositifs de nurseries artificielles dans une réserve marine, étude de conception, fabrication, implantation, bilan et protection. Contrat P2A Développement/Parc Naturel Régional de Camargue. Etude préparatoire Version 2. Mars 2014. 63 p.

Jouvenel J.-Y., Molinier P., 2021. Retrait des structures DNAP du programme APORLAG, Réserve marine de Beauduc, Parc naturel régional de Camargue. Compte-rendu d'intervention, P2A Développement.12 p. + annexes

Le Direach L., Bonhomme J., Astruch P., Chassaing L., Goujard A., Bonhomme P., Losson C., 2015. Création d'une réserve marine dans le golfe de Beauduc. Etat initial. Années 2014-2015. Partenariat Parc naturel régional de Camargue & GIS Posidonie publ., Fr. : 1-80.

Le Direach L., CHARPENTIER M., MAROBIN D., 2018. Suivi du peuplement de poissons de la réserve marine du golfe de Beauduc 3 ans après l'état initial. Rapport de synthèse. Années 2017-2018. Partenariat Parc naturel régional de Camargue & GIS Posidonie publ., Fr. : 1-84.

MCE, P2A, 2008. Plongées d'observations et inventaires qualitatifs sur des épaves, récifs artificiels et herbier de zostères Fonds marins du golfe de Beauduc. PNRC, 57 p.

http://parc-

camargue.fr/index.php?pagendx=356&module=library_v2&first_library=0&max_library=20&search_texte=milieu%20m arin&search_kw=210&from=library-list&archive_lib=0&name=library§ion=libraryshow&id[LIB_ID]=134&id[LEL_ID]=134

Seaviews, 2022. Actualisation de la cartographie des fonds marins du golfe de Beauduc et de l'anse de Carteau du site Natura 2000 FR 9301592 « Camargue » .Rapport final. Contrat PNRC/Seaview. 597 - an REGU EN PREFECTURE

SEMANTIC, 2008 - Cartographie des fonds marins du golfe de Beauduc et plongées d'interprétation. 19 p.

Vacquier C. (2007). Inventaire de la macrofaune benthique du golfe de Beauduc en vue de l'élaboration d'un protocole de suivi biologique du littoral marin du PNR de Camargue. Rapport de stage. Master 1 Centre Océanologie de Marseille. Parc Naturel Régional de Camargue. 65 p.

http://parc-

<u>camargue.fr/index.php?pagendx=356&module=library_v2&first_library=0&max_library=20&search_texte=milieu%20marin&search_kw=210&from=library-list&archive_lib=0&name=library§ion=library-show&id[LIB_ID]=133&id[LEL_ID]=133</u>

Vacquier C., Marobin-Louche D., Hemery G., Letourneur Y. (2008). Premières investigations sur la structure spatiale et saisonnière des peuplements de poissons des fonds meubles du Golfe de Beauduc (Camargue, France). Cybium, 32. DIMAR, 23 p.

1. ETUDES CONCERNANT LA ZONE MARINE DU PARC NATUREL REGIONAL DE CAMARGUE REALISEES EN INTERNE PAR LE PNR DE CAMARGUE (AGENTS ET STAGIAIRES)

Caffier G., 2010 – Mise en place d'un réseau de suivi des milieux aquatiques de Camargue, annexe : Rapport sur l'expérimentation de suivi du gisement de telline Donax trunculus sur le Parc naturel régional de Camargue. Master 2 Biodiversité et Ecosystèmes continentaux et marins, Université de Lille 1, 46 p.

Heloin Y., 2004 - Pré inventaire qualitatif et premiers travaux sur la dynamique de poissons du Golfe de Beauduc (France, Camargue), septembre 2004, 85 p.

Heloin Y., 2005 - Etude de Faisabilité d'une Aire Marine Protégée dans la zone marine du Parc Naturel Régional de Camargue.

Joly Léa, 2015. Richesse biologique de la zone marine du Parc naturel régional de Camargue. Compilation de données de 2004 à 2014. Université de la Rochelle. 89 p.

http://parc-

<u>camargue.fr/index.php?pagendx=356&module=library_v2&first_library=0&max_library=20&search_texte=milieu%20marin&search_kw=210&from=library-list&archive_lib=0&name=library§ion=library-show&id[LIB_ID]=1106&id[LEL_ID]=1093</u>

Parc naturel régional de Camargue, Marobin D 2015. Notice de gestion de la réserve marine du golfe de Beauduc. Partenariat Parc naturel régional de Camargue & GIS Posidonie. 105 p.

Parc naturel régional de Camargue, Marobin D 2015. Programmation scientifique de la réserve marine du golfe de Beauduc. Partenariat Parc naturel régional de Camargue & GIS Posidonie. 105 p.

Parc naturel régional de Camargue, Marobin D., 2016. Gestion des zones marines protégées dans le golfe de Beauduc : Cartographie de l'herbier de zostères et répartition des grandes nacres. 25p.

Parc naturel régional de Camargue, 2018 - Volet marin du document d'objectifs des sites Natura 2000 FR 9301592 et FR 9310019 « *Camargue* » - Tome 1 « Diagnostics, enjeux et objectifs de conservation »,.

Parc naturel régional de Camargue, Marobin D., 2018 – Synthèse des observations opportunistes de cétacés sur les sites Natura 2000 Camargue et Bancs sableux de l'Espiguette – année 2017

Parc naturel régional de Camargue, Marobin D., 2019 – Synthèse des observations opportunistes de cétacés sur les sites Natura 2000 Camargue et Bancs sableux de l'Espiguette– année 2018

Parc naturel régional de Camargue, Marobin D., 2020 – Synthèse des observations opportunistes de cétacés sur les sites Natura 2000 Camargue et Bancs sableux de l'Espiguette– année 2019

A venir dans l'année 2023 :

Parc naturel régional de Camargue, Marobin D., 2020 – Travail sur le Grand dauphin *Tursiops truncatus* sur les sites Natura 2000 Camargue et Bancs sableux de l'Espiguette – Janvier 2021-Juin 2022, 13 p.

(cf également données issues de l'étude en cours (pas encore sous rapport) par Miraceti et comprenant sur la même période et même protocole la partie comprise entre le phare de Beauduc et le golfe de Fos.)

Parc naturel régional de Camargue, Collet L.., 2022 – Synthèse des observations opportunistes de cétacés sur les sites Natura 2000 Caamrgue et Bancs sableux de l'Espiguette– année 2020

Parc naturel régional de Camargue, Collet L.., 2022 – Synthèse des observations opportunistes de cétacés sur les sites Natura 2000 Camargue et Bancs sableux de l'Espiguette – année 2021

Parc naturel régional de Camargue, Marobin D., 2016. Zone de protection de biotope de la pointe de Beauduc : Evolution de l'herbier de zostères, du peuplement de grandes nacres et inventaires piscicoles de 2016 à 2021.

2. ETUDES CONCERNANT LA ZONE MARINE DU PARC NATUREL REGIONAL DE CAMARGUE REALISEES SOUS MAITRISE D'OUVRAGE D'AUTRES STRUCTURES

CEPRALMAR, Duart L., Quelen L., Clerc J., 2021. In OVO 2, rapport final – sous financement FEAMP – Partenariat Parc naturel régional de Camargue.

Darnaude A., 2003. Apports fluviaux en zone côtière et réseaux trophiques marins benthiques : transfert de matière organique particulaire terrigène jusqu'aux poissons plats au large du Rhône ; Thèse de doctorat en biosciences de l'environnement, chimie et santé, Université de la Méditerranée, Centre d'Océanologie de Marseille (UMR CNRS DIMAR 6540).

Ecocéan, 2021 – Opération de restauration écologique des fonctions de nurseries dans le port de Port Gardian – Rapport final d'activités – année 2020 – Nappex, 29 p.

Garbé R, Rufray X., Di-Méglio N., Roul M., David L., Bechet A & Sadoul N, 2015 - Etat des lieux des connaissances du patrimoine ornithologique de la Camarque - Agence des Aires Marines Protégées - 326 p

In Vivo Environnement, 2012– *Inventaires biologiques et analyse écologique des habitats marins patrimoniaux du lot Natura 2000 (FR9301592) Camargue -* Agence des Aires Marines Protégées – 192 p ;

http://parc-

camargue.fr/index.php?pagendx=356&module=library v2&first library=0&max library=20&search texte=milie u%20marin&search kw=210&from=library-list&archive lib=0&name=library§ion=library-show&id[LIB ID]=1104&id[LEL ID]=1091

http://parc-

camargue.fr/index.php?pagendx=356&module=library v2&first library=0&max library=20&search texte=milie u%20marin&search_kw=210&from=library-list&archive_lib=0&name=library§ion=library-show&id[LIB_ID]=1105&id[LEL_ID]=1092

LABACH. L., BARBIER. M, 2014. GIS3M, Projet GDEGeM - Rapport final, janvier 2016, 40 p.

Morat F, 20.. Influence des apports rhodaniens sur les traits d'histoires de vie de la sole commune (Solea Solea) : apports de l'analyse structurale et minéralogique des otolithes.

ROUL M., DAVID L., BELHADIER A. et DI MEGLIO N., 2021. Importance et suivi des Grands dauphins dans les sites Natura 2000 « Posidonies de la côte palavasienne e des « Bancs sableux de l'Espiguette » et eaux adjacentes. Rapport final, convention DREAL Occitanie et EcoOcéan Institut. 67p+ annexes

Ruitton S., Sialelli J., Astruch P., Bonhomme D., Donato M., Fraleu B., Mayot N., 2008. Etude et cartographie des biocénoses marines rmarquables du golfe de Fos (Bouches-du-Rhône, France). Rapport Final. Contrat Port Autonome de Marseille et Gis Posidonie – Copectech-SM – Hydroconsult, GIS Posidonie publ. : 1-185.

VAZ, Sandrine, BRIND'AMOUR Anik, DELAUNAY Damien, BAUDRIER Jérôme. 2019. Rapport de campagne de nourriceries côtières : Campagne Nourmed 2018. 37 p + Annexes

VAZ, Sandrine, BRIND'AMOUR Anik, DELAUNAY Damien. 2020. Rapport de campagne de nourriceries côtières : Campagne Nourmed 2019. 49 p + Annexes

3. SUIVIS SCIENTIFIQUES REALISES EN INTERNE : COMPTE-RENDUS SIMPLES

Suivis de l'évolution de l'herbier de la pointe de Beauduc ainsi que de la faune et flore associée, à faible profondeur (0-2m), effectués par le Parc Naturel Régional de Camargue depuis 2010 : Compte-rendus de suivi terrains pour cartographie de l'herbier de Beauduc :

- Année 2010 : jeudi 15 juillet

observateurs : Stéphan Arnassant, Guillaume Caffier, Delphine Marobin

- Année 2010 : mardi 20 juillet

observateurs: Guillaume Caffier, Delphine Marobin

- Année 2011 : 19 août

observateurs: Phillipe Isenman, Marie Granier, Delphine Marobin

- Année 2013 : 05 juillet

observateurs: Delphine Marobin, David Lazin, Stéphan Arnassant

- Année 2013 : 19 juillet

observateurs: Delphine Marobin, David Lazin

- Année 2014 : 23 juin et 3 juillet

observateurs: Delphine Marobin, David Lazin

- Rapport de suivi de l'année 2015 herbier et grandes nacres
- Rapport de suivi de l'année 2016 herbier et grandes nacres
- Inventaire des poissons pêchés au haveneau dans l'herbier de l APPB de Beauduc (P. Louisy) en partenariat avec le Parc (fichier Excel)

Inventaire de l'épi de La Fourcade dans le cadre d'une étude d'impact (2019)

4. Références plus anciennes réalisées par d'autres structures

1) Notes sur la faune ichtyologique de Camargue ; R. Lévêque, Station Biologique de la Tour du Valat (TdV), 1957 Inventaire ichtyologique sommaire réalisé entre 1951 et 1956.

Il porte sur le territoire de Camargue dans son ensemble, avec une partie sur les plages marines ciblant les espèces côtières ou pélagiques pénétrant dans les étangs saumâtres mais excluant les espèces exclusivement marines. Chaque espèce citée est localisée et datée. Source : Bibliothèque de la TdV

2) Recherche sur les biocénoses benthiques des côtes de Camargue et du golfe de Fos ; Y.V. Gautier, Station Marine d'Endoume, 1957

Inventaire réalisé lors d'une campagne scientifique où les prélèvements sont efféctués à la drague. Plus de 100 prélèvements ont été réalisés entre la pointe de Cap Couronne et la zone côtière au droit du phare de Fararman (côte orientale de la Camargue). Certaines de ces données ne concernant pas sur la zone marine du PNRC, devront être considérées comme périphériques à la zone d'étude. Source: Bibliothèque du Centre d'Océanologie de Marseille (COM)

3) Complément à l'inventaire ichtyologique de la Camargue; R. Lévêque, Station Biologique de la Tour du Valat, 1962

Même idée que le document n°1 mais sur la période 1957 – 1961. Chaque espèce citée est localisée et datée. Source : Bibliothèque de la TdV

4) Contribution à l'étude quantitative et dynamique de peuplements de sables fins littoraux : la côte de Camargue ; H. Massé, Téthys 3 (3), 1971

Ce travail est le cinquième volet d'une étude d'ensemble de la macrofaune des sables fins des côtes de Provence. Etude réalisée de juin 1966 à octobre 1968 sur trois stations situées sur le méridien du phare de Faraman par des profondeurs de -5m, -6m et -7m. <u>Source</u>: Documentation du PNR de Camargue

5) Inventaire et biogéographie des espèces ichtyologiques de la Camargue en fonction des biotopes et de la salinité des eaux ; A. Kiener, CTGREF, 1979

Il ne porte pas sur le milieu marin en particulier, mais une partie présente les espèces exclusivement marines présentes exceptionnellement dans les eaux intérieures et les étangs « Sud digue à la mer ». <u>Source</u> : Bibliothèque de la TdV

6) La pêche en Camargue ; D. Belon, ENGREF, 1983

Ce rapport traite de l'histoire de la pêche professionnelle aux Saintes-Maries-de-le-mer jusqu'au début des années 80 et compare la pêche artisanale en Méditerranée avec l'agriculture traditionnelle. Il permet d'obtenir une liste d'espèces de poissons les plus souvent pêchés aux Saintes. <u>Source</u> : Documentation du PNRC

7) Université d'Endoume : Prélèvements à Faraman et golfe de Beauduc ; M. Harmelin Vivien, Station Marine d'Endoume, 1984

Utilisation d'un petit chalut benthique par environ 7m de fond, 2 traits de 30 minutes. <u>Source</u> : Documentation du PNRC

8) Contribution à l'étude des peuplements des Invertébrés des milieux extrêmes - Distribution des Crustacés de la macrofaune des plages du delta du Rhône; D. Bellan-Santini, J. Picard, M.L. Roman. Ecologia Mediterranea, Tome X, fascicule 3-4, 1984

Etude réalisée sur les plages de sables fins, en mode battu, du delta du Rhône (They de la Gracieuse, They de Piémanson, Pointe de Beauduc, Golfe des Saintes-Maries-de-la-Mer, Pointe de l'Espiguette). La distribution est présentée suivant les différents étages bionomiques. Seules les données concernant l'étage infralittoral ont été utilisées dans ce présent document.

9) Les structures anti-chalut du golfe de Beauduc (Camargue) ; P. Francour, M. Nieri, F. Urscheler, Gis Posidonie, 1991

Liste des espèces observées sur et à proximité des ouvrages immergés du golfe de Beauduc. <u>Source</u>: Bibliothèque du Gis Posidonie, Université d'Aix-Marseille II (version complète) et Documentation du PNRC, Fleury MC., Le littoral camarguais : inventaire des aménagements... DESS AALM, 1902

REÇU EN PREFECTURE le 03/10/2024 6

10) Facteur régulant les échanges piscicoles entre la mer et les étangs centraux de Camargue ; O. Bardin, 1994

Etude réalisée dans le cadre d'un stage de DEA effectué à la TdV entre mars et juillet 1994

Système de piégeage des espèces au pertuis de la Fourcade. Apporte des connaissances sur les variations nycthémérales et l'impact du courant sur les mécanismes migratoires.

Rq : apport de connaissances également sur les crustacés, les annélides, les mollusques et les tuniciers <u>Source</u> : Documentation du PNRC

11) Ecologie des populations des Crustacés Décapodes de Camargue : influence des variations de salinité ; A. Gelin, 1999

Etude réalisée dans le cadre d'une thèse faite à la TdV entre 1997 et 1999

Des prélèvements ont été effectués d'une part, à pied le long de la côte à l'aide d'une senne de plage et d'une épuisette ; d'autre part, à l'aide d'un chalut benthique par des fonds de 7 mètres sur une durée de 30 à 40 minutes à une vitesse de 1,5 noeuds . Source : Bibliothèque de la TdV

12) Base de données sur l'avifaune de la Réserve Naturelle de Camargue, 2005

Données récoltées entre août 2004 et avril 2005

Les données ont d'abord été triées en fonction des sites d'observation (seuls les sites côtiers et marins ont été gardés) puis en fonction des espèces (seules les espèces endémiques aux milieux marins et côtiers sont conservées). Source : RN, base de données récupérées sur leur site Internet

13) Base de données sur l'avifaune du Syndicat Mixte du domaine de la Palissade, 2005

Les données sont celles du domaine de la Palissade, actualisation 2005

Seules les espèces marines et côtières ont été sélectionnées . <u>Source</u> : SM du domaine de la Palissade, base de données récupérées par mail (E. Vialet)

+ Données des réseaux de suivis des échouages : RTMMF (tortues marines) et GECEM/MIRACETI (Cétacés)

Document de travail du PNR de Camargue – 30/09/2024 A demande du COTECH Révision de la Charte le 26/09/2024, mail de modification le 01/10 A été présenté et amendé en COPIL Révision de la Charte le 02/10/2024 Sera présenté, possiblement amendé et délibéré en Comité syndical le 02/10/2024

Note de synthèse Parc naturel régional de Camargue (2026-2041) :

Extension du périmètre terrestre et collaboration avec les collectivités gardoises

Date: 02/10/2024

1. Une gouvernance élargie aux collectivités gardoises

La révision d'une Charte est un processus itératif, amené à évoluer et s'adapter à mesure de ses étapes. Une première évolution vient modifier le schéma de gouvernance initialement établie lors du lancement de la révision de la Charte¹ pour y intégrer les instances du Parc de Camargue qui ont été réinstallées dernièrement et qui jouent un rôle important dans la vie du Parc (Conseil Consultatif et Conseil Scientifique et d'Ethique).

Des groupes de travail thématiques seront créés pour aborder des sujets plus précis et pour alimenter les réflexions et l'écriture de la Charte. Ces groupes seront composés des acteurs du territoire et des acteurs institutionnels.

Il sera créé 2 groupes de suivi de la révision de la charte : le groupe des élus et le groupe des acteurs. Ils permettront d'informer leurs membres de l'état d'avancement du projet de révision de la charte plus régulièrement et de recueillir leurs recommandations en temps réel.

Les acteurs n'étant pas représenté dans le comité technique (COTECH), ni dans le comité de pilotage (COPIL), il semblait important de leur donner l'occasion de s'exprimer régulièrement et de faire remonter leur avis sur la trajectoire que prendra le projet de territoire (Charte) qui les concernera. Certains de ces acteurs sont déjà partenaires de la Charte actuelle et contribuent par leurs actions à la mise en œuvre de la Charte.

Il convient également d'étendre la gouvernance en charge du suivi de la révision de la charte aux collectivités gardoises pour mener la réflexion sur les sujets à l'échelle biogéographique suivants : la remontée du biseau salé, la submersion marine et le recul du trait de côte.

Il sera créé un groupe de travail technique mixte entre les équipes techniques du Syndicat Mixte de la Camargue Gardoise (SMCG) et du Syndicat mixte du Parc naturel régional de Camargue. Il est prévu d'y intégrer les membres du projet PECHAC ayant travaillé sur ces sujets ainsi que le SYMADREM, organisme gemapien compétent sur ces thématiques. Le Parc se réserve le droit d'inviter toute personne reconnue pour son expertise ainsi que les membres du COTECH de la

Délibération Région n°22-0614 – 21/10/2022 : « Révision de la charte du Parc naturel régional de Camargue et approbation des nouveaux statuts du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue »

9_DE-013-251302295-20241002-CS_2024_0

¹ Délibération PNRC n°01 - 14/04/2022 : « Lancement de la procédure de révision de la Charte du Parc naturel régional de Camargue » du Syndicat Mixte de gestion

Document de travail du PNR de Camargue – 30/09/2024 A demande du COTECH Révision de la Charte le 26/09/2024, mail de modification le 01/10 A été présenté et amendé en COPIL Révision de la Charte le 02/10/2024 Sera présenté, possiblement amendé et délibéré en Comité syndical le 02/10/2024

révision de la Charte. Ce groupe technique réalisera les travaux de la réflexion à l'échelle biogéographique et organisera les rencontres et réunions qui toucheront les deux territoires.

Le pendant politique de cet élargissement sera assuré par la conférence des maires de la Réserve de Biosphère. L'échelle de la Réserve intègre les communes du Gard et des Bouches-du-Rhône. La conférence des maires regroupe les maires de ces deux territoires. Pour éviter de créer une nouvelle instance spécifique à la Charte, il a semblé pertinent de s'appuyer sur cette instance existante et d'aborder les questions de collaboration et de vision commune dans ce cadre précis. Une discussion aura lieu lors de la prochaine conférence des maires pour proposer que les départements et régions ad-hoc puissent participer à une conférence des maires élargies lorsque les sujets à l'ordre du jour concerneront la remontée du biseau salé, la submersion marine et le recul du trait de côte à l'échelle de la Réserve de biosphère.

Ce nouveau schéma de la gouvernance de la révision de la Charte est proposé en annexe 7.

2. Une réflexion technique élargie à d'autres acteurs

Le Parc de Camargue agit par le biais de partenariats ou de conventions sur plusieurs sujets dans le département du Gard ou dans la zone marine au droit de ce département. Le Parc y gère et y anime plusieurs sites :

- Natura 2000 : ZSC Bancs sableux de l'Espiguette (jusqu'aux 3 milles marins) depuis 2011
- Réserve de biosphère (12 milles marins de la pointe de l'Espiguette à Port-St-Louis) depuis 1977 (extension au Gard en 2006)

Il est à noter que le Parc de Camargue dispose de structures consultatives de gouvernance internes qui travaillent à une échelle interdépartementale : le Conseil Scientifique et d'Ethique qui est aussi celui de la Réserve de Biosphère de Camargue et le Conseil Consultatif qui inclue des acteurs qui vivent ou travaillent dans les Bouches-du-Rhône, dans le Gard ou dans l'Hérault. Cette dimension permet au Parc d'orienter ses actions en tenant compte d'éléments transversaux dépassant son périmètre d'intervention.

La Réserve de biosphère est copilotée et cogérée avec le Syndicat Mixte de la Camargue Gardoise. Véritable homologue du Parc de Camargue sur le territoire gardois, il œuvre dans le même sens que le Parc (vision commune) et poursuit des objectifs communs notamment en matière de gestion et de maintien de la biodiversité et des paysages, en matière de valorisation des patrimoines. La Présidente du Parc de Camargue est actuellement la Présidente de la Réserve de Biosphère de Camargue. La présidence alterne entre les deux structures pour signifier la relation et le partenariat fort entre les deux acteurs. Le Parc et le SMCG collaborent et organisent régulièrement des réunions techniques interservices, notamment dans le cadre de la préparation des programmes de travail, elles organisent, biannuellement, la réunion des maires de la Réserve de Biosphère (conférence des maires).

Fin 2023, une convention de coopération a été signée avec le SMCG pour formaliser la coopération de la Réserve de Biosphère de Camargue.

Il est à noter que le label Réserve de Biosphère de Camargue doit être renouvelé en 2026. Les deux structures travaillent actuellement à son renouvellement, il est à cet effet prévu une méthodologie de travail commune entre les deux structures avec notamment des réunions de travail, des ateliers de travail et de la concertation après des acteurs du territoire. Ce renouvellement intervenant dans

Document de travail du PNR de Camargue – 30/09/2024 A demande du COTECH Révision de la Charte le 26/09/2024, mail de modification le 01/10 A été présenté et amendé en COPIL Révision de la Charte le 02/10/2024 Sera présenté, possiblement amendé et délibéré en Comité syndical le 02/10/2024

une temporalité voisine de celle de la révision de la Charte, il est prévu de capitaliser les temps d'échanges, de tenir compte et de composer le plan d'actions selon les orientations de la Charte ainsi que selon les axes stratégiques du label Grand Site de France géré par le SMCG.

L'observatoire de l'eau, du sel et des zones humides, créé au sein du Parc naturel régional de Camargue en 2023 a vocation à intervenir à l'échelle de la réserve de biosphère. Un emploi tempsplein (ETP) a été recruté au sein de Parc afin de le mettre en place et de le structurer. Ce projet est un projet sur le long terme qui permettra de travailler avec le SMCG et les différents acteurs du territoire gardois et de pouvoir analyser certains sujets transversaux touchant l'ensemble du grand delta du Rhône.

Le Parc de Camargue n'a pas la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (GEMAPI) visant à protéger les territoires contre les risques de submersion et d'érosion, et à améliorer le fonctionnement des milieux aquatiques. Cette compétence a été confiée par les collectivités locales au SYMADREM. Ce dernier conçoit et met en œuvre la stratégie littorale (évolution du trait de côte et submersion marine). La stratégie est actuellement en cours d'élaboration par le SYMADREM qui a mis en place deux instances pour élaborer la nouvelle stratégie. Le Parc de Camargue est associé au comité technique et pourrait possiblement intégrer le comité de pilotage. La dernière réunion du comité technique du mois de septembre avait pour objectif de présenter la définition d'un panel de réponses possibles face aux risques d'érosion côtière et de submersion marine. Les collectivités locales ont commandé au SYMADREM un diagnostic sur ces deux sujets. Ce dernier devrait être produit en 2026. Le Parc de Camargue s'appuiera sur les documents que produira le SYMADREM et intégrera les éléments disponibles à date au rapport de révision de la Charte.

Concernant la remontée du biseau salé, le Parc n'est pas encore en mesure de réunir des éléments de diagnostic précis. L'observatoire de l'eau, du sel et des zones humides ne dispose pas encore des données nécessaires et les études scientifiques pour élaborer un modèle évolutif du biseau salé en Camargue ne sont pas encore disponibles et se heurtent à des difficultés techniques liées à la complexité morpho géologique du delta. Toutefois ces sujets sont bien identifiés par le Parc et ses partenaires et les éléments disponibles à date seront intégrés dans la réflexion globale de construction de la révision de la charte.

3. Un ajustement du périmètre terrestre au niveau du marais des Chanoines

Le Parc de Camargue propose d'ajuster l'extension de son périmètre terrestre aux marais des Chanoines en fonction du tracé définitif du projet de contournement autoroutier d'Arles pour éviter tout empiétement et pour délimiter son champ d'intervention sur un territoire cohérent. Le Parc actualisera donc son périmètre d'étude sur sa portion nord-est en fonction du tracé précis du contournement autoroutier pour y intégrer les marais de Chanoines mais pas la future autoroute.

Pièce annexée

Annexe 7 - Schéma de la gouvernance de la révision de la Charte du Parc de Camargue

Annexe 7 - Schéma de la gouvernance de la révision de la Charte du Parc de Camargue

Groupe de suivi interne

Directeur, chef de projet révision de Charte et de techniciens réf. du Parc

Assure la coordination, l'organisation des travaux de révision de la Charte sur toute la durée du processus.

Groupes de travail , thématiques

- Espaces naturels, bioviversité
- Littoral, mer
- Paysage, urbanisme
- Agriculture
- Etc...
- # Réalise et sous-traite les travaux de révision de la Charte sur une partie du processus.

Groupe de travail externe

Membres du groupe de travail du projet PECHAC, toute personne experte désignée par la direction du Parc (CC, services du Gard Département, Région, Etat)

Réalise et sous-traite les travaux de la réflexion à l'échelle

Réalise et sous-traite les travaux de la réflexion à l'échelle biogéographique (sur l'érosion du trait de côte, la submersion marine et la remontée du biseau salé).

Groupe de suivi élus

Représentants issus du Bureau du parc (6/8 personnes)

Suit les travaux de révision de la Charte sur toute la durée du processus.

Groupe de suivi acteurs

Présidents des commissions du Conseil Consultatif, coprésidents du Conseil Scientifique et d'Ethique, toute personne experte désignée par direction PNR (10 personnes)

Accompagne les travaux de révision de la Charte sur toute la durée du processus

Conseil Consultatif

Membres du CC et les 5 commissions

Donne un avis sur les sujets liés à la Charte et accompagne les travaux sur toute la procédure.

Conseil Scientifique et d'Ethique

Membres du CSE

Donne un avis éthique et scientifique sur les sujets liés à la Charte

Comité technique de suivi

Groupe de suivi interne et divers référents : de la Région Sud ; du Département des Bouches-du-Rhône ; de la DREAL, de la Sous-préfecture ; de la Métropole Aix-Marseille-Provence, de la communauté d'agglomération ACCM, du PETR Pays d'Arles, des communes du périmètre d'étude ; et toute personne experte désignée par la direction du Parc

Organise les travaux de révision de la Charte sur toute la durée du processus.

Comité de pilotage



Comité syndical élargi avec un représentant de la souspréfecture d'Arles, un représentant du PETR du Pays d'Arles pourra être convié

Pilote la démarche et valide toutes les étapes.

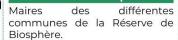
Comité Syndical



Membres du CS

Pilote, valide et délibère toute la procédure de révision.

Conférence des Maires de la Réserve de Biosphère



Pilote, valide et délibère la réflexion à l'échelle biogéographique.



Instances, groupes rattachés

Collaboration élargie (Gard)

